

# **Weston**

**George Weston limitée**

**NOTICE ANNUELLE  
2006**

**15 mars 2007**

**GEORGE WESTON LIMITÉE**  
**NOTICE ANNUELLE 2006**  
**TABLE DES MATIÈRES**

<b>I. ENONCÉS PROSPECTIFS.....</b>	<b>1</b>
<b>II. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>2</b>
Constitution .....	2
Relations intersociétés .....	2
<b>III. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS .....</b>	<b>4</b>
Aperçu du marché dans lequel la société exploite ses entreprises.....	4
<b>Weston Foods</b> .....	4
Immobilisations .....	4
Activités de restructuration.....	5
<b>Loblaw</b> .....	6
Stratégies et nouvelle équipe de la haute direction.....	6
Chaîne d’approvisionnement .....	6
Questions en matière d’emploi et de relations du travail.....	7
Autres activités de restructuration .....	7
Rendement financier .....	7
Articles et services .....	8
Programme de marques contrôlées .....	8
Services financiers .....	9
<b>IV. DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS .....</b>	<b>10</b>
<b>WESTON FOODS.....</b>	<b>10</b>
Principaux produits.....	10
Installations de fabrication et de confection .....	10
Distribution auprès des consommateurs .....	11
Situation concurrentielle.....	11
Marques de commerce .....	12
Produits de base .....	12
Propriété intellectuelle .....	12
Saisonnalité.....	13
Salariés.....	13
Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité .....	13
Innocuité des aliments et santé publique .....	14
Recherche et développement et nouveaux produits.....	14
Activités à l’étranger.....	15
<b>LOBLAW .....</b>	<b>15</b>
Activités de Loblaw .....	15
Divisions géographiques et enseignes .....	16
Situation concurrentielle.....	17
La clientèle.....	18
Articles et services .....	18
Propriété intellectuelle .....	19
Chaîne d’approvisionnement .....	19
Saisonnalité.....	20

Activités à l'étranger.....	20
Salariés.....	20
Octroi de prêts.....	20
Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité .....	20
Soutien à la collectivité.....	21
Innocuité des aliments et étiquetage .....	21
<b>V. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE.....</b>	<b>21</b>
<b>VI. RISQUES FINANCIERS ET D'EXPLOITATION ET GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>22</b>
<b>VII. COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES .....</b>	<b>22</b>
STRUCTURE DU CAPITAL .....	22
VOLUME ET COURS DES ACTIONS.....	24
Notation financière (normes canadiennes).....	26
<b>VIII. DIVIDENDES.....</b>	<b>29</b>
<b>IX. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION .....</b>	<b>29</b>
ADMINISTRATEURS.....	29
MEMBRES DE LA DIRECTION.....	31
<b>X. ACTIONS EN JUSTICE.....</b>	<b>32</b>
<b>XI. INTÉRÊTS DE LA DIRECTION ET DES AUTRES DANS LES OPÉRATIONS D'IMPORTANCE.....</b>	<b>32</b>
<b>XII. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES.....</b>	<b>32</b>
<b>XIII. EXPERTS .....</b>	<b>32</b>
<b>XIV. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION .....</b>	<b>32</b>
<b>XV. HONORAIRES DE VÉRIFICATION EXTERNE.....</b>	<b>33</b>
<b>XVI. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>33</b>
 <b>ANNEXE A – CHARTE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b>	

## I. ENONCÉS PROSPECTIFS

Cette notice annuelle contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction comprises aux présentes en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, aspirations, stratégies, croissance potentielle future, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs sont généralement, mais pas toujours, désignés par des mots ou expressions « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions semblables.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des garanties, mais seulement des prévisions. Bien que la société estime qu'ils reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs ainsi que dans leurs préoccupations en matière de nutrition et de santé, l'évolution de l'environnement où s'exerce la concurrence, notamment les changements dans les stratégies de la société ou de ses concurrents en matière de prix et de commercialisation, l'arrivée de nouveaux concurrents et l'expansion des concurrents actuels, la disponibilité et le coût des matières premières et des ingrédients, du carburant et des services publics, la capacité à réaliser les économies et les réductions de coûts prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration, de liquidation des stocks et d'autres mesures de simplification et de réduction des coûts, la capacité de mener à terme efficacement les plans de restructuration, de mettre en œuvre des stratégies et de lancer des produits novateurs de façon réussie et en temps opportun, les changements dans les marchés des stocks à liquider et la variation de la valeur de réalisation prévue et des coûts associés à la liquidation, les coûts imprévus, accrus ou réduits associés aux mesures annoncées, y compris ceux liés aux coûts de rémunération, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, l'incertitude quant à l'issue d'un litige ou à toute mesure visant le règlement d'un conflit, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou de cotisations futures, la performance des fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société à attirer et retenir des dirigeants clés, le taux de succès de la société à développer et mettre en marché de nouveaux produits de même qu'à pénétrer de nouveaux marchés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. Le calcul de la charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition dont fait état la présente notice annuelle repose sur une estimation de plusieurs variables, notamment, mais sans en restreindre la portée, les multiples du marché, les prévisions concernant les ventes et les bénéfices futurs, les immobilisations, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et la juste valeur des actifs et passifs faisant l'objet de l'évaluation. La société met en garde le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs que contient la notice annuelle sont les suivantes : conjoncture généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances passées, absence de nouveaux concurrents importants sur le marché de la société, aucune expansion majeure ni modification de prix ou de stratégies de marché de la part de la société ou de ses concurrents actuels, ou de changements à leurs stratégies de marché ou de prix, offre de nouveaux produits novateurs par la société et mise à exécution des stratégies de celle-ci comme il était prévu, réalisation des économies et des réductions de coûts comme il était prévu, exécution efficace en temps opportun des activités de restructuration continue, conformité aux prévisions des coûts associés à la liquidation des stocks, hypothèses de la société à l'égard des coûts de rémunération moyens et du nombre moyen d'années de service des salariés touchés par les mesures de simplification généralement conformes à la réalité, aucun changement significatif quant à l'approche de la société visant

ses activités de restructuration en cours, aucun surstock important dans la chaîne d'approvisionnement de la société, aucun arrêt de travail majeur et performance des fournisseurs conforme aux attentes.

Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant l'environnement concurrentiel ou la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. La société informe le lecteur que la liste de ces facteurs et autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques et Risques financiers et gestion des risques du rapport de gestion inclus dans le rapport annuel 2006 de la société.

Les investisseurs éventuels et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas s'y fier de façon induite. Les énoncés prospectifs que contient cette notice annuelle sont faits en date de ladite notice et la société décline toute obligation ou intention de les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs se produisent ou non. La société ne peut garantir que les résultats ou événements prévus se réaliseront.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont à jour au 31 décembre 2006 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## **II. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ**

### Constitution

George Weston limitée (« Weston » ou « la société ») a été constituée par lettres patentes en vertu des lois du Canada le 27 janvier 1928. Elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 29 avril 1980 et a fusionné avec Weston Food Processing Ltd. en vertu de statuts de fusion prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Le siège social de Weston est situé au 22, St. Clair Avenue East, Toronto (Ontario) Canada M4T 2S7.

### Relations intersociétés

George Weston limitée (« Weston ») est une société holding et exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales dans ses secteurs isolables d'exploitation Weston Foods et Loblaw. Weston Foods est exploitée principalement au Canada par Weston Foods (Canada) Inc. et ses filiales et aux États-Unis par Weston Foods, Inc. et ses filiales. Le secteur Loblaw est exploité par Les Compagnies Loblaw limitée (« Compagnies Loblaw »), une société ouverte dans laquelle Weston, directement et indirectement, détient une participation de 61,95 %. Les Compagnies Loblaw exploite le secteur de Loblaw partout au Canada, en propriété directe ou indirecte (Les Compagnies Loblaw et ses filiales étant collectivement appelées « Loblaw »). Aux fins de la présente notice annuelle, George Weston limitée et toutes ses filiales sont collectivement appelées la « société ».

Une liste des filiales de Weston qui exercent ses principales activités figure ci-dessous. Dans chaque cas, Weston possède directement ou indirectement 100 % des titres comportant droit de vote, sauf dans le cas des Compagnies Loblaw, dont 61,95 % des actions avec droit de vote sont détenues directement et indirectement par Weston.

Filiales de Weston Foods

Arnold Foods Company, Inc.  
Arnold Products, Inc.  
Boulangerie Gadoua Ltée.  
Boulangeries Weston Québec Limitée  
Charles Freihofer Baking Company, Inc.  
Dicoa Holdings Limited  
Dicoa Investments Limited  
Dunedin Holdings SARL  
Entenmann's, Inc.  
Entenmann's Products, Inc.  
Entenmann's Sales Company, Inc.  
Freihofer Products, Inc.  
Freihofer Sales Company, Inc.  
George Weston Bakeries Distribution Inc.  
George Weston Bakeries Inc.

Territoire de  
constitution

Delaware  
Delaware  
Québec  
Ontario  
New York  
Gibraltar  
Gibraltar  
Luxembourg  
Delaware  
Delaware  
Delaware  
Delaware  
Delaware  
Delaware  
Delaware

Filiales de Weston Foods (suite)

Groupe Tradition'l Inc.  
Interbake Foods LLC  
Maplehurst Bakeries, Inc.  
Ready Bake Foods Inc.  
Stroehmann Bakeries, L.C.  
Weston Acquisition, Inc.  
Weston Bakeries Limited  
Weston Foods, Inc.  
Weston Foods (Canada) Inc.  
Weston Food Distribution Inc.  
William Neilson Ltd.

Territoire de  
constitution

Québec  
Delaware  
Indiana  
Ontario  
Virginia  
Delaware  
Canada  
Delaware  
Ontario  
Canada  
Ontario

Filiales de Loblaw

Atlantic Wholesalers Ltd.  
Fortinos Supermarket Ltd.  
Glenhuron Bank Limited  
Kelly, Douglas & Company, Limited  
La Banque le Choix du Président  
Loblaw Brands Limited  
Les Compagnies Loblaw limitée  
Loblaw Financial Holdings Inc.  
Les Propriétés Loblaw limitée  
Loblaw Properties West Inc.  
Loblaws Inc.

Territoire de  
constitution

Nouveau Brunswick  
Ontario  
Barbade  
Colombie-Britannique  
Canada  
Canada  
Canada  
Ontario  
Ontario  
Canada  
Ontario

## Filiales de Loblaw

## Territoire de constitution

Loblaws Supermarkets Limited	Ontario
National Grocers Co. Ltd.	Ontario
Provigo Distribution Inc.	Québec
Provigo Inc.	Québec
Propriétés Provigo limitée	Canada
Provigo Québec Inc.	Québec
Westfair Foods Ltd.	Ontario
Zehrmart Inc.	Ontario

### **III. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS**

#### Aperçu du marché dans lequel la société exploite ses entreprises

Weston est une société canadienne ouverte constituée en 1882 qui est l'un des plus importants groupes de traitement des aliments et de distribution alimentaire en Amérique du Nord. La société possède deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw. Le secteur d'exploitation Weston Foods se concentre principalement dans l'industrie des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur d'exploitation Loblaw qui est exploité par Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales est la plus importante entreprise de distribution alimentaire au Canada et est également l'un des principaux pourvoyeurs d'articles d'usage courant, de produits de pharmacie et parapharmacie ainsi que de prestations de services financiers.

Les industries de traitement et de commerce de produits alimentaires en Amérique du Nord évoluent dans un marché de plus en plus concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution des industries qui n'échappent pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible. Ces dernières années, les consommateurs ont exigé un plus grand choix, un meilleur rapport qualité/prix et une plus grande commodité.

#### **Weston Foods**

Weston Foods cible avant tout l'industrie de la boulangerie nord-américaine (principalement les produits de boulangerie frais et congelés) et l'industrie laitière en Ontario, Canada. La conjoncture de l'industrie de la boulangerie a considérablement changé au cours des dernières années et les activités de boulangerie de la société en Amérique du Nord ont évolué dans un marché difficile marqué par des changements dans les préférences des consommateurs en matière de nutrition, dans leurs habitudes d'achat de même que par des pressions inflationnistes sur les coûts. La société continue de répondre à ces conditions difficiles et saisit les occasions pour améliorer la position à long terme de ses activités de boulangerie nord-américaines.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations ont été ciblées sur l'amélioration de l'efficacité des actifs existants et l'augmentation de la capacité, là où existent les occasions de croissance. Au cours des trois dernières années, des acquisitions de petite et de moyenne taille ont eu lieu dans des domaines cibles.

Au cours de 2005, Weston Foods a acheté au prix de 6,5 millions de dollars américains, une installation de boulangerie commerciale à Orlando en Floride et a subséquemment agrandi considérablement l'installation. Également en 2005, Weston Foods a amorcé la construction d'une nouvelle installation à Front Royal en Virginie qui a débuté ses opérations en 2006. En 2004, Weston Foods a acheté au prix de 59 millions de dollars, la Boulangerie Gadoua Ltée., une boulangerie industrielle basée au Québec et possédant au Québec trois installations de boulangerie. En 2004, une nouvelle installation à Langley (Colombie-Britannique) a commencé ses opérations.

### Activités de restructuration

Au cours des trois dernières années, une importante restructuration des actifs de boulangerie a été mise de l'avant. Des activités de restructuration et de rationalisation ont cours dans toute l'industrie et surtout, parmi les concurrents de la société aux États-Unis. Weston Foods continue d'évaluer des initiatives stratégiques et de réduction de coûts ayant trait à ses actifs d'installations de fabrication, à ses réseaux de distribution et à l'infrastructure administrative dans le but d'avoir une structure d'exploitation à faibles coûts. Certaines de ces initiatives ont été complétées au cours de 2006 alors que d'autres sont en cours ou à l'étape de la planification.

En 2005, Weston Foods a approuvé les plans de la mise en chantier d'une nouvelle boulangerie en Indiana. La construction de cette nouvelle installation est terminée et la fabrication de produits de boulangerie frais incluant muffins anglais a récemment débuté. Il est prévu que la production de pain frais débutera en 2007.

Au cours de 2006, Weston Foods a approuvé la restructuration d'un certain nombre de ses actifs d'installation de boulangerie à être instaurée au cours des deux prochaines années. L'installation de fabrication de pâtisseries fraîches située à Bay Shore, New York réduira ses effectifs. Le plan implique le transfert de la gamme complète de fabrication des gâteaux desserts et biscuits à d'autres installations existantes de Weston Foods. Une fois la réduction des effectifs complétée, l'installation de Bay Shore mettra davantage l'accent sur la fabrication en premier lieu de viennoiseries et de tartes. Il est prévu que la restructuration de cette installation sera complétée au plus tard le troisième trimestre 2008. Weston Foods a aussi approuvé la fermeture de son installation de confection de cornets à crème glacée à Los Angeles, Californie et planifie transférer la fabrication à d'autres installations existantes de Weston Foods. Il est prévu que cette restructuration se terminera au cours du premier trimestre 2007. Au cours de 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la restructuration d'une partie du réseau de distribution au Québec. Finalement, la fermeture d'une installation de produits de boulangerie frais au Québec a également été approuvée en 2006. Il est prévu que la fermeture de cette installation sera complétée au plus tard à la fin de 2007.

En 2005, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration des activités de ses biscuiteries américaines. Il en a résulté la fermeture, en 2006, de deux biscuiteries, l'une située à Elizabeth, New Jersey et l'autre à Richmond, Virginie et la réimplantation de la majorité de la production dans une nouvelle installation en Virginie et dans une installation existante de Weston Foods au Dakota du Sud. En 2005, Weston Foods a également approuvé les plans pour consolider, relocaliser et restructurer certains de ses bureaux administratifs en Amérique du Nord.

En 2005, Weston Foods a approuvé les plans de se retirer de la production de certaines gammes de pains et de petits pains dans le nord-est des États-Unis conformément à son objectif de simplifier et de réduire les coûts liés aux procédés à ses installations de fabrication existantes. Toute la fabrication associée à ces gammes a été transférée avant la fin 2005 à des producteurs tiers ou à d'autres installations de fabrication Weston Foods.

Au cours de 2006, en plus de la fermeture de ses biscuiteries à Elizabeth, New Jersey et à Richmond, Virginie, Weston Foods a procédé à la fermeture de son installation de bagels surgelés dans le Nebraska. Au cours de 2005, Weston Foods a complété la vente de ses entreprises de pêche discontinuées. Au cours de 2004, six usines Weston Foods ont été fermées : Buffalo (New York), Northlake (Illinois), St. Louis (Missouri), Laval (Québec), Ottawa (Ontario) et Toronto (Ontario).

Subséquentement à la fin de l'exercice, Weston Foods a approuvé les plans de se retirer de la production de certaines gammes de pains et de petits pains dans le sud-est des États-Unis. Toute la fabrication associée à ces gammes sera transférée à des producteurs tiers ou à d'autres installations de fabrication Weston Foods.

Une discussion plus élaborée en ce qui concerne les tendances affectant Weston Foods, de même que les stratégies de Weston Foods sont présentées dans le rapport annuel 2006 de la société à la section rapport de gestion dont les renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et se trouvent au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.weston.ca](http://www.weston.ca).

## **Loblaw**

Loblaw a évolué au cours des trois dernières années poursuivant sa transformation en une société qui peut être à long terme véritablement concurrentielle.

### **Stratégies et nouvelle équipe de la haute direction**

L'exploitation de Loblaw a fait l'objet au cours de 2006, d'importants changements notamment au chapitre du leadership de Loblaw. Galen G. Weston a été nommé président exécutif du conseil d'administration de Loblaw, Mark Foote est devenu président et chef de la mise en marché et Allan L. Leighton s'est joint à titre de vice-président du conseil. Au début 2007, Dalton Philips s'est joint à Loblaw à titre de chef de l'exploitation et William M. Wells a été nommé chef de la direction financière de Loblaw à compter d'avril 2007. L'équipe de direction de Loblaw a entrepris au cours du dernier semestre une revue des principes-moteurs de l'entreprise notamment l'offre de produits frais, la mobilisation optimale des salariés, les résultats de l'application des principes fondamentaux de la vente au détail et la satisfaction de la clientèle.

La nouvelle direction est en train de simplifier l'organisation en définissant de façon plus claire la responsabilisation, éliminant les dédoublements et établissant des mécanismes normalisés, simples et efficaces. Loblaw a également planifié et mis en œuvre une organisation transitoire qui met l'accent sur la mise en valeur des mécanismes redéfinis ainsi qu'une structure réduite de gestion.

Loblaw met l'accent sur la simplification de sa structure organisationnelle, l'amélioration des principes fondamentaux de la vente au détail comme la mise en valeur de la clientèle et l'offre de produits, l'innovation à titre d'avantage concurrentiel de même que l'exécution du « plan stratégique de croissance » de Loblaw.

### **Chaîne d'approvisionnement**

En 2005, Loblaw a entrepris une importante restructuration de son réseau de la chaîne d'approvisionnement afin de mettre en place un système logistique à l'échelle nationale. Lors de la conversion des systèmes, des difficultés sont survenues produisant un effet négatif quant à l'approvisionnement en magasins de produits de pharmacie et articles d'usage courant. De plus, des

complications sont survenues lors de la phase de démarrage d'un nouveau centre d'entreposage et d'approvisionnement, détenu et exploité par un tiers, pour distribuer dans l'est du Canada des articles d'usage courant et certains produits de parapharmacie principalement des produits de soins et de santé.

En 2006, Loblaw a poursuivi ses efforts de restructuration des fonctions du réseau de la chaîne d'approvisionnement. Cela s'est avéré plus complexe et coûteux que prévu en raison en partie des facteurs décrits ci-dessus. À la fin 2006, le réseau de la chaîne d'approvisionnement s'est stabilisé entraînant des niveaux de service d'approvisionnement améliorés.

Également en 2006, dans le cadre de son examen des niveaux des stocks, la direction de Loblaw a isolé des surstocks principalement dans les articles d'usage courant et a décidé de procéder à la liquidation de ces stocks et a retenu les services d'un tiers pour l'assister dans cette démarche.

#### Questions en matière d'emploi et de relations du travail

En 2006, une nouvelle convention collective de quatre ans a été négociée et ratifiée par Loblaw avec les membres de la section de l'Ontario de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce. L'entente permet à Loblaw de convertir en Ontario, 44 magasins soit sous l'enseigne *Real Canadian Superstore* soit en magasins d'alimentation offrant des conditions de travail équivalentes et lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire en magasin au besoin.

#### Autres activités de restructuration

En 2005, Loblaw a doté ses bureaux d'une nouvelle administration centrale nationale et d'un nouveau centre de soutien aux magasins à Brampton (Ontario). Loblaw a consolidé ses affaires dans plusieurs bureaux régionaux et a muté le groupe de merchandising des articles d'usage courant de Calgary (Alberta) à l'administration centrale nationale et centre de soutien aux magasins.

Au cours du quatrième trimestre 2006, dans le cadre de l'évaluation de l'exploitation des magasins, la direction de Loblaw a approuvé le plan de fermeture de 19 magasins du Québec dont le rendement était insatisfaisant, principalement sous l'enseigne *Provigo*, de huit magasins de la région de l'Atlantique et de 24 points de vente en gros. Il est prévu que la fermeture de ces magasins sera complétée en 2007.

Au début 2007, Loblaw a approuvé et annoncé la restructuration de ses activités de mise en marché et d'exploitation de magasins adoptant des modes d'exploitation et de mise en marché plus simplifiés. Cette annonce a été faite à la suite d'une revue en profondeur des modes de vente au détail et de mise en marché de même que des mécanismes dans l'ensemble de Loblaw. Il en résulte l'annonce de l'élimination de 800 - 1000 postes à l'administration centrale nationale et centre de soutien aux magasins de même que dans les bureaux régionaux.

#### Rendement financier

Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires total de Loblaw s'est accru à un taux annuel moyen cumulatif de 4,6 %. Pendant cette même période, la superficie en pieds carrés des magasins d'entreprise et des magasins franchisés s'est accrue à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 4,4 % et 4,0 % respectivement. Le nombre de magasins d'entreprise au cours de la même période a augmenté légèrement, passant de 646 à 672. Le nombre de magasins franchisés a augmenté légèrement, passant de 397 à 405 au cours de la même période. La taille moyenne des magasins d'entreprise et celle des magasins franchisés a augmenté de 7,1 % et de 5,4 % respectivement au cours des trois dernières années, la tendance de Loblaw étant d'avoir des magasins à plus grand format.

Au cours des trois dernières années, Loblaw a continué à améliorer et à accroître son actif et à réinvestir dans ses actifs existants afin de positionner Loblaw en vue d'une croissance durable. Pendant cette période, les dépenses en immobilisations cumulatives, financées par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de financement, ont totalisé 3,35 milliards de dollars répartis comme suit : 0,937 milliard de dollars pour l'exercice 2006, 1,156 milliard de dollars pour l'exercice 2005 et 1,258 milliard de dollars pour l'exercice 2004.

Au cours du dernier trimestre 2006, Loblaw a enregistré une charge hors trésorerie de 800 millions de dollars à titre de la dépréciation des écarts d'acquisition relative à l'acquisition des entreprises de *Provigo* en 1998. Il est prévu que cette charge hors trésorerie de dépréciation des écarts d'acquisition sera, si nécessaire, ajustée au cours du premier semestre 2007.

Des renseignements complémentaires sur les résultats financiers de Loblaw figurent dans les autres documents publics déposés, y compris la section intitulée rapport de gestion du rapport annuel Loblaw. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et mis à disposition au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou au [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca).

### Articles et services

Loblaw est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et un chef de file en fourniture d'articles d'usage courant, de produits de pharmacie et parapharmacie ainsi que de prestations de services financiers. L'alimentaire demeure le cœur de métier de Loblaw. Loblaw propose à sa clientèle quatre formats différents de magasins : magasins à grande surface, magasins conventionnels, magasins à escompte et points de vente en gros. Loblaw poursuit une stratégie visant à accroître la rentabilité sur une base de marché par marché, en adoptant le format approprié pour ledit marché. Cette approche multiformat permet à Loblaw de servir un plus vaste éventail de consommateurs, d'être concurrentielle dans ses prix et d'optimiser le positionnement d'articles selon les marchés qui leur conviennent. Loblaw a pris les mesures et continuera de poursuivre ses efforts dans deux éléments clés de son offre alimentaire : perception de fraîcheur et vaste choix de produits. En 2006, Loblaw a mis en place des groupes d'action positive afin de développer et d'exécuter des programmes pouvant aider à assurer l'excellence de ces éléments clés.

### Programme de marques contrôlées

Loblaw propose un programme soutenu et novateur de marques contrôlées tant en alimentaire que dans les articles d'usage courant ce qui contribue à assurer des prix concurrentiels et à créer une fidélisation de la clientèle. Depuis trois ans, Loblaw continue d'ajouter des articles à son programme de marques contrôlées qui propose actuellement plus de 7 900 articles alimentaires et d'usage courant. En 2006, plus de 2000 nouveaux articles de marques contrôlées ont été mis en marché dont plus de 1 400 nouveaux articles d'usage courant.

Loblaw s'efforce d'offrir des articles et services centrés sous le thème « La santé, le foyer et de saines habitudes de vie ». À cette fin, Loblaw a été un chef de file en donnant une orientation « santé » aux articles de ses marques contrôlées. Loblaw offre un univers de produits bio certifiés fort d'environ 302 de ces produits sous la marque *le Choix du Président Biologique*. En 2004, Loblaw a lancé l'univers *Mini Chefs le Choix du Président* à l'accent choix « santé » pour les enfants. Au début de 2005, Loblaw a introduit l'univers *Menu Bleu le Choix du Président* pour consommateurs particulièrement soucieux d'un choix « santé » et « nutritionnel » et offre maintenant plus de 250 pareils articles.

En avril 2006, la collection de vêtements pour adultes *Joe Style frais* a été lancée avec succès dans 40 magasins. À la fin de l'exercice, la collection de vêtements *Joe Style frais* était présente dans presque 100 magasins dans toutes les régions du pays. Loblaw a apporté son support au lancement en relookant l'espace *Joe Style frais* au moyen d'allées plus larges, d'une caisse centrale et de cabines d'essayage. De nouveaux agencements décoratifs ainsi qu'une nouvelle signalétique ont été introduits. Au cours de 2007, Loblaw poursuivra l'expansion de la collection *Joe Style frais* en l'introduisant dans un plus grand nombre de magasins et en mettant sur le marché la collection pour enfants.

Loblaw a également mis l'accent sur son univers croissant d'articles d'usage courant pour la maison sous la marque *Produits MAISON le Choix du Président*. Un journal publicitaire *Produits MAISON le Choix du Président* proposant plus de 100 articles pour la maison, y compris, de cuisine, literie, bain et de décoration intérieure a été diffusé. En 2006, six numéros *Insiders Report* rejoignant plus de 10 millions de foyers, ont été diffusées par Loblaw.

Loblaw exploite également des postes d'essence adjacents à certains de ses magasins et depuis trois ans, Loblaw a augmenté le nombre de ces postes d'essence dans l'est du Canada.

### Services financiers

La force du programme de marques contrôlées de Loblaw lui a également permis d'étendre sa marque *le Choix du Président* à des services financiers. Depuis son introduction en 1998, le nombre de clients qui utilisent les *Services financiers le Choix du Président* s'est accru et la gamme de services actuellement à la disposition de la clientèle inclut des comptes chèques et d'épargne, des hypothèques, des REER, des prêts et des marges de crédit. Ces services sont fournis par la division services bancaires en direct d'une importante banque à charte canadienne. La Banque *le Choix du Président*, filiale de Loblaw, a lancé la carte MasterCard® des *Services financiers le Choix du Président* en mars 2001 dans tout le Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. Au 30 décembre 2006, environ 1,25 milliard de dollars des sommes à recevoir de sa carte de crédit avaient été titrisés et la Banque *le Choix du Président* en détenait pour 321 millions de dollars.

Par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance Inc.*, Loblaw offre une assurance habitation et automobile *Services financiers le Choix du Président* dans des marchés bien spécifiques au Canada incluant l'Ontario (mise en marché en 2004) ainsi que le Québec et l'Alberta (mise en marché en 2005 pour les deux). En 2005, Loblaw, par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance Inc.*, a ajouté à ses offres d'assurance habitation et automobile, une assurance vétérinaire *Services financiers le Choix du Président* souscrite par SecuriCan General Insurance Company, disponible dans chaque province et territoire sauf le Québec et le Nouveau-Brunswick de même qu'une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* souscrite par American Home Assurance Company, présentement disponible dans toutes les provinces et les territoires sauf le Québec.

En fin de 2005, Loblaw a introduit le *PC Mobile*, une gamme de services prépayés pour téléphone cellulaire et accessoires connexes. Les services *PC Mobile* sont fournis en collaboration avec Bell Mobilité®.

Des renseignements complémentaires sur les tendances affectant Loblaw et les stratégies de Loblaw figurent dans le rapport de gestion intégré aux présentes par renvoi.

## IV. DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS

### Weston Foods

Weston Foods est un intervenant important dans l'industrie nord-américaine des produits de boulangerie et détient toujours certains actifs dans l'industrie laitière en Ontario.

### Principaux produits

Weston Foods confectionne un vaste assortiment de produits de boulangerie frais et surgelés (pâte crue et produits préélevés, pré-cuits et entièrement cuits) et des produits de boulangerie spécialisés, notamment : pains, pâte, petits pains, bagels, muffins anglais, tortillas, beignes, gâteaux, brioches, tartes, craquelins et autres produits de boulangerie. Weston Foods est également un pourvoyeur de produits de marques contrôlées auprès de détaillants et d'entreprises alimentaires, un pourvoyeur de cornets à crème glacée et de gaufrettes pour sandwiches glacés pour l'industrie laitière et un fournisseur de biscuits pour les Guides.

L'entreprise laitière ontarienne se consacre au traitement du lait de consommation et de produits de longue conservation à base de lait dans deux installations de production en Ontario. De plus, les entreprises laitières distribuent également de nombreux produits sous la marque *Neilson*, y compris jus, boissons, yogourt, crème sure, trempettes et beurre dans divers formats et saveurs.

La boulangerie Weston Foods a exploité ses activités dans un marché difficile affecté par la demande des consommateurs relatives à la nutrition et à la santé de même que pour les formats pratiques « sur le pouce » et « portion unique » pouvant être consommés à l'extérieur du foyer. Weston Foods a agi pro-activement à l'égard de ces préoccupations en élaborant et en mettant en marché une gamme de produits choisis « santé » comme des produits à base de céréales à grains entiers et de blé, des produits à portion unique, des produits contenant des Omega-3 et le lait *Dairy Oh!* enrichi de DHA. De plus, l'offre de nouveaux produits Weston Foods met l'accent sur le choix « santé » pour ce qui est des marques grand public *Wonder+* et *Weston Plus*.

### Installations de fabrication et de confection

Au Canada, de simple petite boulangerie en 1882, Weston Foods s'est transformée en une exploitation composée du réseau actuel d'installations de fabrication situées surtout au Canada ainsi qu'à l'est et au centre des États-Unis de même qu'avec une présence de plus en plus marquée dans le sud-est des États-Unis. La situation géographique des principales installations de production situées au Canada et aux États-Unis est comme suit :

<u>CANADA</u>		<u>ÉTATS-UNIS</u>	
<u>Province</u>	<u>Nombre d'emplacements</u>	<u>État</u>	<u>Nombre d'emplacements</u>
Ontario	13	Pennsylvanie	10
Québec	9	New York	5
Alberta	4	Wisconsin	2
Saskatchewan	3	Californie	2
Nouvelle-Écosse	2	Floride	2
Colombie-Britannique	2	Indiana	2
Un site dans chacune de ces provinces: Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador	<u>2</u>	Virginie	1
	35	Un site dans chacun de ces états: Connecticut, Maryland, Dakota du Sud, Georgie, Washington, Carolina du Nord	<u>6</u> 30

#### Distribution auprès des consommateurs

Weston Foods vend ses produits au moyen de divers canaux de distribution sur le marché de l'alimentation au détail en Amérique du Nord, y compris de nombreux supermarchés nationaux et régionaux, entreprises de merchandising de masse, pharmacies, magasins de gros, clubs entrepôts, chaîne de magasins de proximité, distributeurs de services alimentaires, points de vente et autres détaillants en alimentation; la société consacre beaucoup d'effort à bâtir ses marques et à maintenir la notoriété de sa marque auprès des consommateurs.

Weston Foods distribue la plupart de ses produits de boulangerie frais et produits laitiers frais directement aux magasins par l'entremise d'un réseau de distribution routier. Les produits de boulangerie surgelés, autres produits de boulangerie spécialisés de même que les produits laitiers de longue conservation sont distribués principalement via les entrepôts combinant camions du parc de la société et flottes de véhicules indépendants. Weston Foods continue d'explorer des nouvelles avenues pour l'organisation d'une distribution efficiente, y compris l'utilisation des installations fixes de transbordement ainsi que l'optimisation de ses réseaux de route et de dépôt.

Aucun client, autre que Loblaw, ne représente une partie importante du chiffre d'affaires de Weston Foods. Au cours des deux derniers exercices, le total des ventes par Weston Foods à Loblaw a totalisé 823 millions de dollars et 814 millions de dollars respectivement.

#### Situation concurrentielle

L'industrie nord-américaine de la boulangerie est à la fois mature et concurrentielle. La direction passe régulièrement en revue et surveille ses programmes et résultats d'exploitation, y compris la part de marché. Au besoin, elle remanie ses stratégies d'exploitation, incluant le réaménagement des installations de production, la révision de la structure de prix et la modification de l'assortiment de produits pour s'adapter aux tendances de consommation incluant celles liées aux préoccupations en matière de santé ou de nutrition, le repositionnement de marques et/ou de programmes de mise en marché pour tenir compte de la concurrence. Weston Foods est l'un des principaux fournisseurs de produits de boulangerie et de produits laitiers dans chacun des marchés importants que la société occupe et l'élaboration de ses marques

clés et leur mise en valeur auprès de la clientèle confèrent à Weston Foods un avantage important par rapport à la concurrence.

En 2004, l'un des principaux concurrents de Weston Foods aux États-Unis, Interstate Bakeries, a déposé une requête en vertu du *Chapter 11* du *Bankruptcy Code* des États-Unis qui la met temporairement à l'abri des créanciers. Présentement, Interstate demeure sous la protection du *Chapter 11*. Par suite de la faiblesse des ventes connue par les détaillants d'articles alimentaires traditionnels aux États-Unis et d'une pression continue sur les coûts vécue par l'industrie, Weston Foods prévoit que la restructuration de l'entreprise pour demeurer concurrentielle se poursuivra en 2007. Bien que l'issue et l'incidence, le cas échéant, de ces activités de restructuration prévues sur les résultats financiers de la société soient incertaines, Weston Foods suivra de près le marché de l'alimentation au détail aux États-Unis et, au besoin, modifiera ses stratégies et ses programmes. L'industrie connaît depuis 10 ans un mouvement important de consolidation et la société prévoit que cette tendance se maintiendra.

### Marques de commerce

Les marques de Weston Foods lui donnent un avantage stratégique sur ses concurrents. Ses marques de qualité supérieure et très appréciées des consommateurs dont *Arnold*, *Country Harvest*, *D'Italiano*, *Entenmann's*, *Freihofer's*, *Gadoua*, *Maier's*, *Neilson*, *Stroehmann*, *Thomas'*, *Weston*, et *Wonder*, procurent à Weston Foods un capital de marques et de gammes de produits stratégiques favorisant la fidélisation de consommateurs à la recherche de qualité, bon goût et fraîcheur. La notoriété ainsi que la gamme diversifiée des marques Weston Foods confèrent à la société des éléments incontournables pour sa croissance à long terme. Weston Foods cherche à élargir ses marques en s'appuyant sur son capital de marques et la confiance de la clientèle dans la société à répondre à ses besoins changeants et à représenter un point de référence et établir une crédibilité favorisant l'introduction de nouveaux produits.

### Produits de base

Le blé, la farine, le sucre, l'huile végétale et le cacao sont les principaux produits de base en boulangerie. Ces produits de base sont facilement disponibles en quantité suffisante et il existe de nombreuses sources d'approvisionnement. Afin de minimiser l'impact des fluctuations de prix sur ces importants produits de base, des contrats à terme avec les fournisseurs ou des contrats financiers tels que des contrats à terme sur denrées négociés à la bourse, sont utilisés pour couvrir en partie le risque de fluctuation des prix des achats anticipés de certains produits de base. Le prix de ces produits de base demeure néanmoins assujéti à des fluctuations.

À titre d'entreprise de traitement du lait de consommation, la division des produits laitiers de l'Ontario reçoit la totalité de son lait cru par l'intermédiaire de l'Office de mise en marché du lait de l'Ontario (Producteurs laitiers de l'Ontario). En cas de pénurie de lait, le lait cru qui aurait autrement été destiné à d'autres fins, serait réaffecté et mis à la disposition des entreprises de traitement du lait de consommation.

### Propriété intellectuelle

La société a instauré des procédures afin d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce, les noms de marque et les brevets sur tous les territoires où elle exerce ses activités. Les marques de commerce et les noms de marque utilisés dans le secteur de Weston Foods constituent des actifs importants pour la société et sont défendus avec vigueur. Comme ils confèrent à Weston Foods un avantage concurrentiel, la direction consacre beaucoup d'énergie à appuyer les noms de marque clés de la société. Les marques de commerce de la société et de ses filiales figurent en *italique* lorsqu'ils sont mentionnés dans la présente notice.

Les noms de marque clés employés par Weston Foods comprennent *Arnold, Country Harvest, D'Italiano, Entenmann's, Freihofer's, Gadoua, Maier's, Neilson, Stroehmann, Thomas', Weston* et *Wonder*. Tous les produits de lait de consommation sont enregistrés sous les marques de commerce de *Neilson : Neilson, Neilson Trutaste, Neilson Trucalcium, Dairy-Oh! et Moojo™*. Weston Foods a conclu un contrat de licence exclusive avec Cadbury. l'autorisant à employer les noms de marque suivants sur les boissons lactées : *Caramilk®, Jersey Milk™* et *Crispy Crunch®*, quelques-unes des marques de tablettes de chocolat les plus connues au Canada. De plus, Weston Foods a conclu une entente de fabrication, de vente et de distribution exclusive avec Nestlé Canada pour les laits fouettés de *Nesquik®, Coffee Crisp®* et *Rolo®* ainsi que le colorant à café *Coffee-mate®*. Également, Weston Foods a conclu des ententes avec Weight Watchers International pour le Canada et les États-Unis à l'égard de la fabrication, la vente et la distribution de produits de boulangerie sous ses marques.

### Saisonnalité

Les activités d'exploitation sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées au cours de l'année et la saison estivale, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des produits. La direction surveille continuellement l'incidence que les périodes fériées et le climat chaud peuvent avoir sur ses activités d'exploitation et ajuste en conséquence le niveau des stocks et de la production ainsi que les calendriers de livraison.

### Salariés

Weston Foods emploie environ 16 400 salariés à temps plein et à temps partiel oeuvrant dans les activités d'exploitation de boulangerie et de laiterie. La majorité des salariés sont régis par diverses conventions collectives, dont la plupart sont négociées indépendamment sur une base d'usine par usine ou d'unité par unité, habituellement pour une période d'au moins trois ans. Aucune des conventions collectives ne revêt une importance prédominante sur l'ensemble des activités de la société.

### Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité

Weston Foods a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité en milieu de travail et a établi des politiques et des procédures destinées à assurer la conformité à toutes les exigences législatives environnementales applicables. À cette fin, Weston Foods procède à des évaluations des risques pour l'environnement et vérifications environnementales par l'intermédiaire de ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation des salariés dans tous ses sites d'exploitation.

Weston Foods s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin de faire face aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et de questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont aucune incidence néfaste sur la performance financière de Weston Foods, et rien n'indique qu'il pourrait en être autrement. Le comité de l'environnement et de santé et sécurité du conseil d'administration de Weston reçoit régulièrement des rapports de la direction traitant des questions actuelles et problématiques potentielles futures, identifiant des préoccupations liées à la nouvelle réglementation de même que des initiatives de communication pertinentes. Le personnel de Weston Foods affecté aux questions environnementales travaille en étroite collaboration avec le personnel du secteur de l'exploitation pour veiller à ce que les normes de la société en matière d'environnement soient satisfaites.

## Innocuité des aliments et santé publique

Weston Foods est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses éventuelles liées à des défauts de produits, à l'innocuité des aliments et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler de la fabrication, du traitement, du stockage, de la distribution, de la présentation des produits et en ce qui concerne les produits fabriqués en sous-traitance pour Weston Foods, de leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une grande partie du chiffre d'affaires de Weston Foods provient des produits alimentaires et Weston Foods pourrait se trouver en position de vulnérabilité advenant une importante poussée de maladie d'origine alimentaire ou des préoccupations accrues relatives à la santé publique en rapport avec certains produits alimentaires. Un événement de cette nature, le cas échéant, pourrait avoir une incidence négative sur le rendement financier de Weston Foods. Dans pareille éventualité, des procédures sont en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédures sont conçues pour identifier les risques, s'assurer que les communications avec les salariés et les consommateurs sont claires et que les produits potentiellement dangereux sont rapidement retirés des stocks. Au cas où pareil événement surviendrait, seule une exécution bien orchestrée de ces procédures assurera le succès de pareille intervention. Les risques liés à l'innocuité des aliments sont couverts par le programme d'assurances de Weston Foods. De plus, la société applique des procédures et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation sécuritaire des aliments. Weston Foods s'applique à utiliser les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires et soutient activement la sensibilisation des consommateurs à la manipulation et à la consommation sécuritaires des aliments.

Weston Foods s'efforce de faire en sorte que les articles de ses marques portent un étiquetage informatif ayant trait à la nutrition afin que les consommateurs sensibilisés à une nutrition « santé » puissent faire des choix éclairés.

## Recherche et développement et nouveaux produits

Les équipes d'élaboration des produits de Weston Foods ont mis au point d'importantes formulations commerciales, des recettes et une expertise technologique. De plus, à l'occasion, Weston Foods établit des relations stratégiques avec d'autres entreprises de traitement de produits alimentaires ou des entreprises qui ont des produits de marque afin de tirer profit de leur expertise ou de leurs marques respectives.

En 2006, Weston Foods a continué de réagir aux besoins changeants des consommateurs souhaitant un choix « santé » de produits pour le mieux-être ayant bon goût en proposant une offre ciblée sur les tendances générales qui privilégient céréales à grain entier, Omega-3 et fibre. En complément de la gamme de pains *Country Harvest* introduite en 2005, Weston Foods a réagi en améliorant les bagels *Country Harvest* qui sont préparés à partir de 100 % céréales à grain entier et sont une source d'Omega-3. La marque *Wonder* a été élargie afin d'offrir aux enfants le pain *Wonder+* associant le bon goût *Wonder* aux bénéfices « santé » qu'offre le blé entier.

Aux États-Unis, un nouveau pain à 100 % blé entier *Arnold Double Fibre*, a été mis en marché en 2005 sous la marque *Whole Grain Classics*. Les pains à 100 % blé entier *Wonder* ont également été améliorés en réincorporant le germe à la farine de blé entier faisant de ces pains un pain à 100 % céréales à grain entier. L'offre améliorée de produits de la marque *Weight Watchers* proposée par Weston Foods comprend une sélection multi-grain et les autres sélections ont été converties à 100 % blé entier. Aux

États-Unis, un pain à 100 % blé entier, pains à grains traditionnels, bagels et muffins anglais *Weight Watchers* ont été lancés à l'échelle nationale avec succès.

Au cours de 2005, Weston Foods a introduit aux États-Unis une nouvelle gamme plus étendue incluant petits gâteaux à portion unique au format pratique *Enten-minis*, dans la catégorie des produits frais de pâtisserie et les pains bagels *Thomas' Squares Bagelbread*, les muffins anglais *Thomas' Hearty Grains*, les mini bagels *Thomas'* et les pains *Dutch Country Family Grain* dans la catégorie produits frais de boulangerie.

En 2006, l'exploitation laitière canadienne a mis sur le marché trois nouveaux produits de longue conservation : *L'Ultime Lait au chocolat*, *L'Ultime Lait à la vanille française* et Sans lactose Lait au chocolat. Son unique « bouteille fraîcheur » les protège des impuretés qui peuvent causer la perte de fraîcheur du lait et permet en toute sécurité, l'entreposage sans réfrigération pendant des mois durant sans perte de saveur ou de nutriments.

### Activités à l'étranger

Les installations de fabrication de Weston Foods sont situées à travers le Canada et principalement dans l'est des États-Unis. Environ 67% du chiffre d'affaires de Weston Foods est réalisé aux États-Unis. Toute pression économique ou concurrentielle d'importance, incluant les fluctuations du dollar américain relativement au dollar canadien, aurait un impact sur les résultats consolidés de Weston Foods. La société détient à part entière plusieurs filiales étrangères qui servent de sociétés portefeuille pour certains actifs.

De plus amples renseignements sur l'entreprise Weston Foods se trouvent dans le rapport de gestion, lesquels sont intégrés aux présentes par renvoi, et sont également affichés au [www.weston.ca](http://www.weston.ca).

## **Loblaw**

### Activités de Loblaw

Loblaw est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et un chef de file en fourniture d'articles d'usage courant pour la maison, de produits de pharmacie et parapharmacie ainsi que de prestations de services financiers. Loblaw s'efforce de procurer aux consommateurs canadiens une destination tout sous un seul toit pour répondre à leurs besoins d'articles alimentaires et d'usage courant pour la maison. Depuis 50 ans, Loblaw approvisionne le marché canadien en articles et services novateurs par l'intermédiaire de magasins d'entreprise et de magasins franchisés et associés. Les magasins d'entreprise comprennent les enseignes suivantes : *Atlantic Superstore*, *Dominion* (pour Terre-Neuve-et-Labrador), *Extra Foods*, *Loblaws*, *Maxi*, *Maxi & Cie*, *Provigo*, *Real Canadian Superstore* et *Zehrs*, de même qu'un certain nombre de points de vente en gros exploités sous les enseignes *Cash & Carry*, *Presto* et *Real Canadian Wholesale Club*. Les magasins franchisés et associés de Loblaw opèrent sous les dénominations sociales suivantes : *Atlantic SaveEasy*, *Fortinos*, *no frills*, *SuperValu*, *Valu-mart* et *Votre Épiciers Indépendant*. Le réseau de magasins est soutenu par 26 installations d'entreposage exploitées par Loblaw et deux installations d'entreposage détenues par des tiers localisés partout au Canada ainsi que, lorsque nécessaire, des sites temporaires d'entreposage.

De plus, Loblaw offre aux consommateurs des prestations de services financiers *Services financiers le Choix du Président* notamment la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président*, un programme d'assurances habitation et automobile de même qu'une assurance voyage, ainsi qu'une assurance vétérinaire *Services financiers le Choix du Président*, des services de télécommunication *PC Mobile* et un programme de fidélisation connu comme *Points PC*.

## Divisions géographiques et enseignes

Pour l'exercice qui vient de se terminer, les activités d'exploitation de Loblaw à l'échelle du Canada sont réparties comme suit :

	<b>Magasins d'entreprise</b>	<b>Magasins franchisés</b>	<b>Magasins associés</b>	<b>Comptes indépendants</b>	<b>Entrepôts</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	16	7	10	483	2
Ile-du-Prince-Édouard	5	3	1	129	-
Nouvelle-Écosse	36	21	1	526	2
Nouveau-Brunswick	22	23	6	276	2
Québec	251	21	330	2 763	4
Ontario	171	262	14	98	6
Manitoba	25	5	36	864	1
Saskatchewan	33	14	24	669	2
Alberta	69	4	12	1 514	5
Territoires du Nord-Ouest	2	-	1	1	-
Yukon	1	2	-	-	-
Colombie-Britannique	41	43	16	-	2
<b>Total</b>	<b>672</b>	<b>405</b>	<b>451</b>	<b>7 323</b>	<b>26</b>

Les enseignes associées à chacun des formats de magasins de Loblaw se répartissent comme suit :

	<b>Magasins d'entreprise</b>	<b>Magasins franchisés</b>	<b>Magasins associés</b>
<b>Magasin à grande surface</b>			
Atlantic Superstore	53		
Dominion* (Terre-Neuve-et-Labrador)	14		
The Real Canadian Superstore	97		
<b>Magasin conventionnel</b>			
Atlantic SaveEasy	1	44	7
Fortinos		20	
Loblaws	91		
Provigo	80	21	4
SuperValu	1	15	7
Valu-mart		57	11
Votre Épicier Indépendant		50	1
Zehrs	50		
Autre	2	37	282
<b>Magasin à escompte</b>			
Extra Foods	79	27	
Maxi	96		
Maxi & Cie	16		
No Frills		134	
<b>Point de vente en gros</b>			
Cash & Carry	35		139
Presto	20		
The Real Canadian Wholesale Club	37		
<b>Total</b>	<b>672</b>	<b>405</b>	<b>451</b>

\* Marque de commerce utilisée sous licence

À la fin de l'exercice 2006, la taille moyenne des magasins d'entreprise et des magasins franchisés était de 57 400 pieds carrés et de 27 400 pieds carrés respectivement. La taille moyenne des magasins

d'entreprise et celle des magasins franchisés a augmenté de 7,1 % et de 5,4 % respectivement au cours des trois dernières années, la tendance de Loblaw étant d'avoir des magasins de plus grand format.

Lorsqu'elle le juge pratique, Loblaw a pour stratégie d'acheter des terrains pour de futurs magasins. À la fin de l'exercice 2006, Loblaw possédait 72 % des biens immobiliers sur lesquels les magasins d'entreprise sont situés, ainsi que divers biens en voie d'aménagement ou destinés à l'aménagement. Les biens immobiliers qui appartiennent à Loblaw sont essentiellement libres de toutes charges avec des prêts hypothécaires de seulement 23 millions de dollars sur un actif immobilisé total incluant les biens immobiliers, d'une valeur comptable nette d'environ 8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2006. La superficie totale des magasins d'entreprise représente approximativement 38,6 millions de pieds carrés.

Une part importante des magasins de Loblaw est la propriété de franchisés indépendants qui les exploitent. Les franchisés passent des accords avec Loblaw qui, règle générale, oblige les franchisés d'être approvisionnés par la société, de payer certains honoraires pour services devant être fournis par Loblaw et pour le droit d'utilisation de certaines marques de commerce appartenant à Loblaw. Les services offerts par Loblaw aux franchisés comprennent : l'aménagement du magasin, programmes de mise en marché, de comptabilité, de formation du personnel et de gestion de la retraite et des avantages sociaux. Règle générale, les franchisés indépendants louent de Loblaw le terrain et l'édifice du magasin et lorsqu'admissibles, ils peuvent obtenir un financement par l'intermédiaire d'une structure comportant des fiducies indépendantes afin de faciliter l'achat de leur inventaire et installations à demeure du magasin comprenant les objets et biens meubles fixés à demeure et équipements.

#### Situation concurrentielle

L'industrie du commerce de détail au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible. Ces dernières années, les consommateurs ont exigé un plus grand choix, un meilleur rapport qualité/prix et une plus grande commodité.

Loblaw est aux prises avec des concurrents non traditionnels de même qu'avec des supermarchés traditionnels. Les récents changements dans l'industrie se traduisent par l'arrivée en plus grand nombre sur le marché de concurrents non traditionnels comme les entreprises de marchandisage de masse, clubs-entrepôts, pharmacies, magasins offrant un assortiment restreint d'articles, magasins à rabais, dépanneurs et magasins spécialisés qui continuent d'accroître leurs assortiments d'articles pour y inclure ceux qui sont typiquement associés aux supermarchés traditionnels. Ces dernières années, il y a une augmentation de points de vente au détail qui traditionnellement offraient exclusivement soit des produits alimentaires, soit des articles d'usage courant, soit des articles de pharmacie et parapharmacie et qui offrent maintenant une sélection de toutes ces catégories déclenchant ce que l'industrie du commerce de détail appelle le « brouillage des canaux traditionnels ». Cette évolution de l'environnement du commerce de détail présente une problématique pour les épiciers traditionnels : le besoin de repositionner les supermarchés traditionnels soit en élargissant l'assortiment d'articles proposés soit, réciproquement, en le ciblant mieux; la réalité des prix plus bas offerts par les enseignes à rabais; et le besoin de réduire les coûts d'exploitation et de main-d'œuvre afin de maintenir le bénéfice dans un contexte de prix plus bas et de concurrence accrue.

Bien que beaucoup reste à faire quant à l'implantation des stratégies décrites ci-dessus, la société estime être en position solide par rapport à la concurrence au Canada. Loblaw met et continuera de mettre l'accent sur le rapport valeur/prix que propose ses enseignes ainsi que sur le format de magasin approprié à chacun des marchés. De plus, son offre soutenue et novatrice de marques contrôlées favorise la

fidélisation de la clientèle et assure une certaine souplesse dans l'établissement des prix par rapport aux marques nationales.

### La clientèle

Les activités de Loblaw ne dépendent ni d'un seul client ni d'un nombre restreint de clients.

### Articles et services

Loblaw a développé une gamme réussie d'articles et services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par Loblaw, les magasins franchisés et associés et offerts, en quantité limitée, à certains clients indépendants. L'équipe expérimentée qui est responsable de l'élaboration de ces articles au sein de Loblaw, travaille étroitement avec les fournisseurs à la conception et à la confection d'articles de marques contrôlées.

Loblaw commercialise actuellement plus de 7 900 articles de marques contrôlées sous les marques incluant : *le Choix du Président*, *PC*, *le Choix du Président Biologique*, *le Choix du Président Menu Bleu*, *le Choix du Président Mini Chefs*, *sans nom*, *Joe Style frais*, *Format Club*, *VERT*, *EXACT*, *Choix de nounours* et *La vie chez soi*. En 2006, plus de 2 000 nouveaux articles de marques contrôlées ont été mis en marché dont 1400 articles d'usage courant.

Au cours des dernières années, les marques *PC* et *La vie chez soi* ont été appliquées à une sélection d'articles d'usage courant dans le cadre de l'accroissement des rayons en non alimentaire. Les produits proviennent de tous les coins du monde et sont destinés à toutes les pièces de la maison – literie, bain, cuisine, décoration intérieure et extérieure.

En mars 2006, la collection de vêtements pour adultes *Joe Style frais* a été lancée avec succès dans 40 magasins. À la fin de l'exercice, la collection de vêtements *Joe Style frais* était présente dans près de 100 magasins dans toutes les régions du Canada. Loblaw a apporté son support au lancement en relookant l'espace *Joe Style frais* au moyen d'allées plus larges, d'une caisse centrale et de cabines d'essayage. De nouveaux agencements décoratifs ainsi qu'une nouvelle signalétique ont été introduits. Au cours de 2007, Loblaw poursuivra l'expansion de la collection *Joe Style frais* en l'introduisant dans un plus grand nombre de magasins et en mettant sur le marché la collection de vêtements et accessoires pour enfants.

Loblaw offre des prestations de services bancaires *Services financiers le Choix du Président* fournis par la division services bancaires en direct d'une importante banque à charte canadienne.

Par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président, la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président* est offerte à l'échelle du Canada. Des prestataires de services tiers se chargent des services de traitement des transactions par cartes de crédit ainsi que d'un centre d'appels (services/soutien) et de la surveillance de crédit et des fraudes pour la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président*.

Par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance Inc.*, Loblaw offre une assurance habitation et automobile *Services financiers le Choix du Président* dans des marchés bien spécifiques au Canada incluant l'Ontario (mise en marché en 2004) ainsi que le Québec et l'Alberta (mise en marché en 2005 pour les deux). Une assurance vétérinaire (pour les chiens et les chats) *Services financiers le Choix du Président* souscrite par SecuriCan General Insurance Company, est disponible dans chaque province et territoire à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick. Une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* souscrite par American Home Assurance Company est présentement disponible dans toutes les provinces et les territoires à l'exception du Québec.

L'utilisation de plusieurs de ces services offerts par *Services financiers le Choix du Président* permet à la clientèle de gagner, par l'intermédiaire d'un programme de fidélisation, des points *PC* échangeables contre des articles d'épicerie et d'autres primes.

Loblaw a introduit *PC Mobile*, une gamme de services prépayés pour téléphone cellulaire et d'accessoires connexes. Les services *PC Mobile* sont fournis en collaboration avec Bell Mobilité®.

### Propriété intellectuelle

Loblaw a instauré des procédures afin d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce utilisées dans les noms commerciaux de ses magasins ou enseignes de même que ceux associés à ses programmes de marques contrôlées. Les noms commerciaux des magasins ou des enseignes sont associés à des concepts de détail précis et revêtent de l'importance tant pour les activités des magasins détenus par Loblaw que celles des magasins franchisés. Les franchisés utilisent les noms des enseignes associés à leur programme de franchisés conformément aux accords d'octroi de licence. Les marques de commerce de Loblaw utilisées dans le cadre de son programme de marques contrôlées sont présentées à la rubrique « Articles et services ». La propriété intellectuelle de Loblaw comprend également les noms de domaines, les conceptions d'emballage de même que les formulations et les spécifications des produits. Les droits de propriété intellectuelle associés à l'entreprise et utilisés dans le cadre des activités de Loblaw constituent des actifs importants et sont défendus avec vigueur.

### Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Loblaw est responsable du flux de la marchandise et de l'information entre ses vendeurs et fournisseurs et les centres de distribution de Loblaw et, finalement, ses magasins. Dans certains cas, des marchandises sont déplacées directement des vendeurs vers les magasins de Loblaw. Loblaw évalue continuellement ses méthodes de distribution, y compris ses relations avec les vendeurs et fournisseurs, la technologie, les modes de transport et les installations. Lorsque Loblaw le juge opportun, elle instaure des changements à ses infrastructures des chaînes d'approvisionnement pour assurer un système continu de fiabilité et de coûts efficaces.

Le réseau de la chaîne d'approvisionnement et de distribution de Loblaw compte 26 entrepôts et centres de distribution dont Loblaw est soit propriétaire soit locataire. Loblaw a également recours à des services logistiques tiers, y compris ceux d'un centre d'entreposage et de distribution situé à Pickering, (Ontario), dédié à la distribution d'articles d'usage courant. Loblaw utilise différents modes de transport incluant son propre parc de camions et a recours à des transporteurs tiers et au transport maritime et par rail. Pour le transport, Loblaw n'est tributaire d'aucun tiers.

Au cours des dernières années, Loblaw a dû relever des défis en ce qui a trait au réseau de la chaîne d'approvisionnement et plus particulièrement le stockage sur tablette des magasins. Ces défis sont en partie relevés, en s'assurant que le réseau de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw opère à partir d'un système national en mettant l'accent sur l'efficacité de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, y compris prévisions, livraison, réception et réapprovisionnement efficaces.

Un nouveau centre de distribution alimentaire à Ajax (Ontario) démarrera ses activités en 2008.

## Saisonnalité

Les activités de Loblaw relatives à l'alimentaire sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées au cours de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des articles proposés. Certains articles pour la maison ou d'usage courant sont sujets à un plus grand nombre de fluctuations saisonnières.

## Activités à l'étranger

La Glenhuron Bank Limited, une filiale indirecte à part entière de Loblaw, a des activités à la Barbade et exploite divers secteurs de services financiers notamment la gestion de capitaux et les services afférents à la trésorerie. Loblaw n'est pas tributaire de ces activités.

## Salariés

En date du 30 décembre 2006, l'effectif de Loblaw et de ses franchisés compte plus de 139 000 personnes à temps plein et à temps partiel. Une majorité importante des salariés oeuvrant dans les magasins et centres de distribution de Loblaw sont syndiqués.

## Octroi de prêts

Dans le cadre de l'offre de la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président* à sa clientèle, la Banque *le Choix du Président* accorde du crédit à sa clientèle dans le but d'accroître la fidélisation de celle-ci de même que la rentabilité de Loblaw. Les politiques de gestion du risque approuvées par le conseil prévoient la gouvernance et la supervision nécessaires à une gestion et un contrôle efficaces des risques réels ou potentiels associés au crédit accordé. Afin de minimiser le risque associé au crédit accordé, la Banque *le Choix du Président* utilise des techniques rigoureuses de pointage dans l'évaluation des risques clients, contrôle activement le portefeuille de cartes de crédit et passe en revue les techniques de même que la technologie pouvant améliorer l'efficacité de ses mécanismes de collection. De plus, lesdits montants exigibles sont répartis parmi un grand groupe diversifié d'utilisateurs de carte de crédit.

## Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité

Loblaw a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité en milieu de travail et a établi des méthodes et procédures visant à assurer le respect de toutes les exigences législatives applicables en matière d'environnement. À cette fin, Loblaw procède à des évaluations de risques pour l'environnement et vérifications environnementales par l'intermédiaire de ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation des salariés à tous ses sites d'exploitation.

Loblaw s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin d'affronter les pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière d'une saine gestion environnementale et de questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'incidence importante sur la performance financière de Loblaw et aucune pareille incidence n'est prévue. Le comité de l'environnement et de santé et sécurité du conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction qui passent en revue les questions actuelles et potentielles futures, qui identifient des préoccupations liées à de nouveaux règlements ou lois, de même que les initiatives de communication pertinentes. Le personnel dédié aux questions environnementales de Loblaw travaille en étroite collaboration avec tous les secteurs d'exploitation afin de s'assurer que toutes les normes de l'entreprise sont satisfaites.

## Soutien à la collectivité

De concert avec ses salariés, Loblaw offre son soutien aux organisations locales et contribue à leur développement par l'intermédiaire de ses diverses divisions d'exploitation en parrainant de nombreuses campagnes de collecte de fonds pour des organismes de charité et en développant des programmes d'insertion en milieu de travail à l'intention de personnes aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle. Loblaw a mis sur pied la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* qui a pour mission d'aider les enfants handicapés physiquement ou présentant une psychopathie développementale.

## Innocuité des aliments et étiquetage

Loblaw est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses potentielles liées à des défauts d'articles, à l'innocuité des aliments et à leur manipulation. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des articles, et en ce qui concerne les articles de marques contrôlées de Loblaw, à leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une grande partie du chiffre d'affaires de Loblaw provient de l'alimentaire et Loblaw pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un important problème d'intoxication d'origine alimentaire ou un nombre accru de préoccupations à l'égard de la santé publique liées à certains articles alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de Loblaw. Dans pareille éventualité, des procédures sont en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédures sont conçues pour identifier les risques et s'assurer que les communications avec les salariés et les consommateurs sont claires et que les articles potentiellement dangereux sont rapidement retirés des inventaires. Au cas où pareil événement surviendrait, seule une exécution bien orchestrée de ces procédures assurera le succès de pareille intervention. Les risques liés à l'innocuité des aliments sont couverts par le programme d'assurances de Loblaw. De plus, Loblaw applique des procédures et des programmes en matière d'innocuité des aliments qui traitent des normes de préparation et de manipulation sécuritaires des aliments. Loblaw s'applique à employer les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution des articles alimentaires. Elle soutient avec dynamisme la sensibilisation des consommateurs à la manipulation et à la consommation sécuritaires des aliments.

Loblaw s'efforce de faire en sorte que les articles de ses marques contrôlées portent un étiquetage informatif ayant trait à la nutrition afin que les consommateurs sensibilisés à une nutrition « santé » puissent faire des choix éclairés.

De plus amples renseignements Loblaw se trouvent dans le rapport de gestion de Loblaw intégrés aux présentes par renvoi et disponible au [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca)

## **V. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET ÉTHIQUE COMMERCIALE**

La société s'engage à gérer ses activités de façon convenable et responsable, et ce, à tous les niveaux. La société s'est dotée d'un Code de conduite dans les affaires qui énonce les attentes de la société quant à la conduite adéquate et conforme à l'éthique de tous ses administrateurs et salariés. De plus, la société a mis en place un comité d'éthique et de conduite dans les affaires, lequel examine tous les manquements d'importance à l'observation du code et traite des questions qui surviennent en matière de conduite dans les affaires et d'éthique commerciale. La société a aussi une politique en matière de

protection de la vie privée qui stipule son engagement quant à la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels.

La société encourage la dénonciation des comportements contraire à l'éthique et a mis sur pied une ligne téléphonique anonyme sans frais qui peut être utilisée par les salariés afin de signaler des suspicions d'irrégularités dans les pratiques comptables, le contrôle interne ou la vérification et des conduites manquant d'éthique.

Loblaw a adopté un code à l'intention des fournisseurs qui énonce les attentes de Loblaw à l'égard des fournisseurs pour ce qui est de la démarche sociale, environnementale ainsi que de l'observation des lois.

## **VI. RISQUES FINANCIERS ET D'EXPLOITATION ET GESTION DES RISQUES**

Chaque année, la société procède à une évaluation des risques de l'entreprise (une « ERE ») afin de déterminer les principaux risques qu'elle encourt et elle évalue l'efficacité de la gestion des risques en ce qui a trait à chacun de ces risques. L'évaluation repose principalement sur des discussions menées avec les membres de la haute direction, lesquels évaluent les répercussions éventuelles des risques et la probabilité d'une incidence négative. Les résultats de l'ERE servent à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques, à affecter les ressources de façon efficace et à contribuer à l'orientation globale de l'entreprise. Le comité de vérification reçoit un rapport sur l'ERE.

Une analyse détaillée des risques isolés dans l'ERE et autres risques de même que des stratégies de gestion des risques est incluse dans la section rapport de gestion qui figure aux pages 43 et 44 de la revue financière 2006 de Weston, partie intégrante du rapport annuel, et concernant Loblaw, dans la section rapport de gestion qui figure aux pages 27 à 33 de la revue financière 2006 de Loblaw, partie intégrante de son rapport annuel, lesquels rapports de gestion sont intégrés aux présentes par renvoi.

De plus amples renseignements sur l'entreprise de la société se trouvent dans le rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi.

## **VII. COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES**

### Structure du capital

La structure du capital de Weston est composée d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

#### *Actions ordinaires*

À la fin de l'exercice 2006, on dénombrait 129 074 526 actions ordinaires en circulation et 1 018 porteurs d'actions ordinaires inscrits. Il y a un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées avec droit de vote, à raison d'un vote par action ordinaire. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions afférents à toute autre catégorie d'actions de la société, de recevoir tout dividende déclaré par la société et de recevoir à la dissolution de la société, le cas échéant, les biens qui lui restent.

### *Actions privilégiées – Série I*

En date du 31 décembre 2006, on dénombrait 9 400 000 actions privilégiées sans droit de vote de Série I en circulation, 5,80 %, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,45 \$ par action, par année. Weston peut, à son gré, racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, 26,00 \$  
À compter du 15 décembre 2007, 25,75 \$  
À compter du 15 décembre 2008, 25,50 \$  
À compter du 15 décembre 2009, 25,25 \$  
À compter du 15 décembre 2010, 25,00 \$

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré du porteur, de convertir les actions privilégiées du porteur en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par Weston. Sur liquidation ou dissolution de Weston, chaque porteur d'actions privilégiées de Série I a droit, de façon préférentielle à tout autre paiement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série I ne peuvent participer à aucune autre distribution des actifs de Weston.

### *Actions privilégiées – Série II*

En date du 31 décembre 2006, on dénombrait 10 600 000 actions privilégiées sans droit de vote de Série II en circulation, 5,15 %, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,2875 \$ par action, par année. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, Weston peut, à son gré, racheter en espèces ces actions privilégiées en circulation, en totalité ou en partie, au coût de 25 \$ par action. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles, au gré du porteur, en des actions ordinaires de Weston, déterminées en divisant 25 \$ par 2 \$ ou 95 % du cours du marché alors des actions ordinaires de Weston, soit le plus élevé des deux montants. En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré du porteur, de convertir les actions privilégiées du porteur en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par Weston. Sur liquidation ou dissolution de Weston, chaque porteur d'actions privilégiées de Série II a droit, de façon préférentielle à tout autre paiement devant être effectué aux porteurs des actions ordinaires, à 25 \$ par action, plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série II ne peuvent participer à aucune autre distribution des actifs de Weston.

### *Actions privilégiées – Série III*

En date du 31 décembre 2006, on dénombrait 8 000 000 actions privilégiées sans droit de vote de Série III, 5,20% en circulation, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,30 \$ par action par année. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, Weston peut, à son gré racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, 26,00 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, 25,75 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, 25,50 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, 25,25 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, 25,00 \$ par action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré du porteur, de convertir les actions privilégiées du porteur en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par Weston. Sur liquidation ou dissolution de Weston, chaque porteur d'actions privilégiées de Série III a droit, de façon préférentielle à tout autre versement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série III ne peuvent participer à aucune autre distribution des actifs de Weston.

#### *Actions privilégiées – Série IV*

En date du 31 décembre 2006, on dénombrait 8 000 000 actions privilégiées sans droit de vote de Série IV, 5,20% en circulation, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,30 \$ par action par année. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, Weston peut, à son gré racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, 26,00 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, 25,75 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, 25,50 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, 25,25 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, 25,00 \$ par action

#### *Actions privilégiées – Série V*

En date du 31 décembre 2006, on dénombrait 8 000 000 actions privilégiées sans droit de vote de Série V, 4,75% en circulation, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,1875\$ par action par année. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, Weston peut, à son gré racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, 26,00 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, 25,75 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, 25,50 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, 25,25 \$ par action  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, 25,00 \$ par action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré du porteur, de convertir les actions privilégiées du porteur en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par Weston. Sur liquidation ou dissolution de Weston, chaque porteur d'actions privilégiées de Série V a droit, de façon préférentielle à tout autre versement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires, à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série V ne peuvent participer à aucune autre distribution des actifs de Weston.

En date du 31 décembre 2006, il y avait 58 porteurs d'actions privilégiées inscrits et toutes les actions privilégiées en circulation étaient offertes sur le marché ouvert.

#### Volume et cours des actions

Les actions ordinaires et privilégiées de Weston sont négociées et affichées à la Bourse de Toronto sous les symboles boursiers « WN », « WN.PR.A », « WN.PR.B », « WN.PR.C », « WN.PR.D », et « WN.PR.E » respectivement.

Les cours extrêmes de clôture mensuels et le volume quotidien moyen par mois transigé pour les actions ordinaires de la société, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'établissent comme suit :

Mois	Actions ordinaires		
	Haut (en dollar par action ordinaire)	Bas (en dollar par action ordinaire)	Volume moyen quotidien par mois (en actions)
Janvier	90,55	80,15	134 924
Février	88,80	81,46	93 701
Mars	89,25	83,50	77 136
Avril	88,25	81,55	77 565
Mai	88,10	82,15	68 095
Juin	84,59	79,23	106 157
Juillet	82,50	74,26	80 840
Août	79,50	72,21	129 456
Septembre	79,75	70,92	139 266
Octobre	72,25	69,05	138 263
Novembre	73,25	69,15	124 476
Décembre	77,98	71,13	120 096

Les cours extrêmes de clôture mensuels et le volume quotidien moyen par mois transigé pour les actions privilégiées Série I, II, III, IV et V pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'établissent comme suit :

Mois	Actions privilégiées – Série I			Actions privilégiées – Série II			Actions privilégiées – Série III		
	Haut (\$ par action privilégiée)	Bas (\$ par action privilégiée)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Haut (\$ par action privilégiée)	Bas (\$ par action privilégié e)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Haut (\$ par action privilégié e)	Bas (\$ par action privilégié e)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)
Janvier	27,09	25,90	2 999	27,42	26,85	9 810	26,59	26,10	4 106
Février	26,77	26,00	5 104	27,30	26,82	4 801	26,39	26,04	4 377
Mars	26,36	25,90	4 199	27,70	26,31	9 662	26,53	26,00	12 693
Avril	26,20	25,78	5 516	27,00	26,30	4 660	26,20	25,12	19 841
Mai	26,29	25,81	4 108	26,65	26,26	3 147	25,80	25,10	5 529
Juin	26,50	25,96	3 176	26,74	26,11	5 138	25,90	25,35	12 787
Juillet	26,24	25,56	5 265	26,75	25,55	2 288	25,63	25,30	4 101
Août	26,40	25,84	8 686	26,40	25,95	1 380	26,09	25,23	5 359
Septembr e	26,35	26,00	8 403	26,55	26,20	12 768	26,41	25,75	12 142
Octobre	26,30	26,10	8 504	26,88	26,20	8 054	26,40	26,00	7 596
Novembre	26,30	26,01	4 227	27,19	26,50	1 741	26,79	26,20	5 715
Décembre	26,20	25,76	3 915	27,05	26,20	2 012	27,08	26,00	12 731

Mois	Actions privilégiées – Série IV			Actions privilégiées – Série V		
	Haut (\$ par action privilégiée)	Bas (\$ par action privilégiée)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Haut (\$ par action privilégiée)	Bas (\$ par action privilégiée)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)
Janvier	26,48	26,01	4 912			
Février	26,46	25,90	5 363			
Mars	26,37	26,00	6 014			
Avril	26,26	25,30	7 970	25,10	24,15	7 791
Mai	25,93	25,15	6 632	24,89	23,97	17 834
Juin	25,85	25,21	9 115	24,34	23,91	43 808
Juillet	25,61	25,16	3 782	24,15	23,86	25 657
Août	26,07	25,16	4 632	24,80	23,96	22 577
Septembre	26,23	25,86	3 706	24,85	24,30	32 366
Octobre	26,50	25,96	7 112	24,95	24,65	13 800
Novembre	26,90	26,15	5 891	25,25	24,82	22 210
Décembre	26,94	26,16	6 363	25,35	25,06	12 323

Les débetures et billets moyen terme (« BMT ») de Weston et de Loblaw ne sont ni négociés, ni cotés sur une bourse reconnue.

#### Notation financière (normes canadiennes)

Au 31 décembre 2006, la notation financière de Weston relativement à ses valeurs mobilières est comme suit :

	<u>Dominion Bond Rating Service</u>	<u>Standard &amp; Poor's</u>
Effets de commerce	R-1 (bas)	A-1 (bas)
Billets à moyen terme	A (bas)	BBB+
Débetures échangeables	BBB (haut)	
Actions privilégiées	Pfd-2 (bas)	P-2 (bas)
Autres billets et débetures	A (bas)	BBB+

Au cours du quatrième trimestre 2006, Standard & Poor's (« S&P ») a abaissé la notation de la dette long terme et des actions privilégiées de la société passant respectivement de « A- » à « BBB+ » et de « P-2 » à « P-2(bas) » alors que les effets de commerce ont été confirmés à « A-1(bas) ». La mise sous surveillance avec implications négatives pour la société a été retirée et la perspective de notation a été changée à « stable ».

Au cours du troisième trimestre 2006, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a abaissé la notation des BMT et débetures de Loblaw passant d'une notation « A (haut) » à « A » alors que les effets de commerce ont été confirmés à « R-1 (bas) ». Dans les deux cas, la perspective de notation est passée de « négative » à « stable ». Au cours du quatrième trimestre 2006, S&P a abaissé la notation de la dette long terme et effets de commerce de la société passant respectivement d'une notation « A » à « A- » et d'une notation « A-1 (moyen) » à « A-1(bas) ». La mise sous surveillance avec implications négatives pour Loblaw a été retirée et la perspective de notation a été changée à « stable ».

Subséquemment à la fin de l'exercice, DBRS a placé sous examen avec implications négatives les BMT, débentures, effets de commerce et actions privilégiées de Weston et S&P a mis sous surveillance avec implications négatives la dette long terme, effets de commerce et actions privilégiées de la société.

Subséquemment à la fin de l'exercice, DBRS a placé sous examen avec implications négatives les débentures et BMT de Loblaw et par la même occasion, a confirmé la notation des effets de commerce de Loblaw avec la perspective « stable »; dans cette même période S&P a mis sous surveillance avec implications négatives la dette long terme et effets de commerce de Loblaw.

Les agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à Weston. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que Weston ne remplira pas ses obligations en temps opportun. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part de l'agence de notation.

Une définition des catégories de chaque notation a été obtenue à partir du site web respectif des agences de notation et est présentée ci-dessous :

#### Dominion Bond Rating Service

##### *Effets de commerce*

Note : R-1 (bas)

La notation R-1 (bas) de la dette court terme est d'une qualité de crédit satisfaisante. La solidité de l'ensemble et la perspective des ratios concernant les principales liquidités, la dette et la rentabilité ne sont pas aussi favorables qu'avec une catégorie plus élevée, mais ces considérations sont tout de même convenables. Tout facteur négatif qui existe pourra être surmonté et l'entité est normalement de taille suffisante pour déployer une quelconque influence dans son industrie.

##### *Billets à long terme (billets à moyen terme, autres billets et débentures)*

Note : A (bas)

La notation « A » de la dette long terme est d'une qualité de crédit satisfaisante. La protection du capital et des intérêts est très substantielle, mais le degré de solidité est moins élevé que les entités notées « AA ». Bien que la note « A » soit convenable, les titres dans cette catégorie sont considérés comme étant plus fragiles lors de conditions économiques défavorables et ont de plus grandes tendances cycliques que les titres à la notation plus élevée.

##### *Débentures échangeables*

Note: BBB (haut)

La notation « BBB » de la dette long terme est d'une qualité de crédit convenable. La protection du capital et des intérêts est considérée comme acceptable, mais l'entité est considérée comme étant quelque peu fragile lors de conditions économiques et financières défavorables, ou il peut exister d'autres éléments adverses qui affecteraient le degré de solidité de l'entité et de ses valeurs mobilières.

##### *Actions privilégiées*

Note : Pfd-2 (bas)

La notation « Pfd-2 » de l'action privilégiée est d'une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital est encore substantielle, mais le bénéfice net, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que pour les sociétés notées Pdf-1. Généralement, les notes « Pfd-2 » correspondent aux sociétés dont les obligations prioritaires se retrouvent dans la catégorie « A ».

Quelques catégories de notation de DBRS sont annotées par l'une des trois perspectives de notation « positive », « stable » ou « négative ». La perspective de notation aide l'investisseur à saisir l'opinion de DBRS sur la perspective de la notation en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas présumer du caractère certain d'une perspective positive ou négative, pas plus qu'un changement dans la notation est imminent. Les notations « sous examen » recevront l'une des trois mentions provisoires suivantes : « implications négatives », « implications positives », ou « implications indéterminées ». Ces implications qualificatives reflètent l'évaluation préliminaire de DBRS de l'incidence sur la qualité du crédit du titre/de l'émetteur. Bien que les trois mentions provisoires puissent offrir une orientation aux souscripteurs, les situations et implications potentielles de notation peuvent varier énormément et la détermination de notation définitive de DBRS peut différer de son évaluation préliminaire. Une vérification au préalable supplémentaire doit être complétée pour chacune desdites mentions provisoires afin de déterminer la notation qui s'applique. À cet égard, bien que la notation précédente puisse ne plus être pertinente ni fiable aux fins d'évaluer la qualité du crédit, les trois mentions provisoires tentent de communiquer une orientation initiale quant aux résultats de notation possibles une fois le processus de vérification au préalable terminé et le point de vue de DBRS arrêté.

### Standard & Poor's

#### *Effets de commerce*

Note : A-1 (bas)

Une obligation à court terme notée « A-1 » est notée dans la catégorie investissement de Standard & Poor's. La note démontre une forte aptitude au service normal de la dette. Dans cette catégorie, le signe (+) désignant certaines obligations indique une très forte aptitude au service normal de la dette.

#### *Billets à long terme (billets à moyen terme, autres billets et débentures)*

Note: BBB+:

Une note BBB sur des obligations confirme que les paramètres de protection sont convenables. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner une diminution de la capacité à respecter ses engagements financiers.

#### *Actions privilégiées*

Note : P-2 (bas)

Une note P-2 sur des actions privilégiées confirme que les paramètres de protection sont convenables. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner une diminution de la capacité à respecter ses engagements financiers.

Une perspective de notation S&P établit l'orientation à moyen terme (habituellement une période de six mois à deux ans) de la notation potentielle à long terme. Dans le processus pour déterminer la perspective de notation, les changements de la conjoncture économique et conditions d'affaires sont pris en considération. Une perspective n'est pas nécessairement le précurseur d'un changement dans la notation ou d'une « mise sous surveillance ». Une perspective négative signifie que la notation peut être abaissée.

Une mise sous surveillance S&P met en évidence l'orientation potentielle d'une notation court terme ou long terme. Elle cerne les événements prévisibles et tendances à court terme qui entraînent la mise sous surveillance spéciale des notations par l'équipe d'analystes S&P. Pareils événements peuvent inclure : fusion, refonte de capital, référendum des votants, mesures de réglementation ou évolution anticipée des activités d'exploitation. Les notations figurent à la « mise sous surveillance » lorsqu'un pareil événement se produit ou une déviation d'une tendance se produit et que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la notation actuelle. Une inscription ne signifie toutefois pas qu'un changement de notation est inévitable et, lorsque possible, une fourchette de notations de remplacement sera présentée. La mise sous surveillance n'est pas destinée à inclure toutes les notations sous examen et des

changements de notation peuvent se produire même si celles-ci n'ont pas figuré au préalable à la « mise sous surveillance ». La désignation « positive » signifie qu'une notation peut être haussée, la désignation « négative » signifie qu'une notation peut être abaissée et la désignation « indéterminée » signifie qu'une notation peut être haussée, abaissée ou confirmée.

## VIII. DIVIDENDES

La déclaration et le versement de dividendes sont laissés à la discrétion du conseil d'administration. La politique de Weston en matière de dividendes sur les actions ordinaires consiste à maintenir des versements de dividendes ordinaires équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base normalisé de l'exercice précédent provenant des activités poursuivies, par action ordinaire<sup>1</sup>, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins en flux de trésorerie futurs et des occasions de placement.

### Restrictions

En vertu du billet à ordre 12,70 %, échéant le 8 novembre 2030, Weston est assujettie à des restrictions qui l'empêchent de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires si la mesure des capitaux propres de la société se retrouve sous la barre de certains niveaux prédéterminés. À ce jour, Weston n'a jamais été empêchée de verser des dividendes en espèces parce qu'elle ne satisfaisait pas à cette exigence et ne prévoit pas être dans l'impossibilité de répondre à cette restriction dans l'avenir.

Le montant de dividendes en espèces déclarées pour les actions ordinaires et privilégiées au cours des trois dernières années est comme suit :

<b>Dividendes déclarés par action (en dollars)</b>	<b><u>2006</u></b>	<b><u>2005</u></b>	<b><u>2004</u></b>
Actions ordinaires	1,44	1,44	1,44
Actions privilégiées Série I	1,45	1,45	1,45
Actions privilégiées Série II	1,29	1,29	1,29
Actions privilégiées Série III	1,30	0,92	s.o.
Actions privilégiées Série IV	1,30	0,54	s.o.
Actions privilégiées Série V	0,83	s.o.	s.o.

Postérieurement à la fin de l'exercice 2006, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,36 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> avril 2007.

## IX. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Liste des administrateurs et membres de la direction en date du 15 mars 2007.

### Administrateurs

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
W. Galen Weston, O.C. <sup>1*</sup> (Ontario) Canada	Président du conseil et président, George Weston limitée	1967

<sup>1</sup> Consulter les mesures financières non conformes aux PCGR à la rubrique « Bénéfice net de base par action ordinaire ajustée » à la page 54 du rapport de gestion

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
A. Charles Baillie <sup>2*3</sup> (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2003
Robert J. Dart (Ontario) Canada	Vice-président du conseil, Wittington Investments, Limited (société holding)	1994
Peter B. M. Eby <sup>1,2,3*</sup> (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2000
Phillip W. Farmer <sup>2,5</sup> (Floride) États-Unis.	Administrateur de sociétés	2003
Anne L. Fraser <sup>5*</sup> (Colombie-Britannique) Canada	Administratrice de sociétés	1995
Anthony R. Graham <sup>1,3,4*</sup> (Ontario) Canada	Président, Wittington Investments, Limited	1996
Mark Hoffman <sup>4,5</sup> Londres, Angleterre	Président du conseil, Cambridge Research Group Limited (société de transfert de technologie et de placements)	1975
Allan L. Leighton <sup>1</sup> Londres, Angleterre	Vice-président du conseil de George Weston limitée et de Les Compagnies Loblaw limitée	2006
John C. Makinson, CBE <sup>2</sup> Londres, Angleterre	Président du conseil et chef de la direction The Penguin Group (société médiatique)	2000
J. Robert S. Prichard, O.C., O.Ont <sup>3,4</sup> (Ontario) Canada	Président et chef de la direction, Torstar Corporation (société de communication dans les domaines de la presse, de l'édition et de la télédiffusion)	2000
M. D. Wendy Rebanks <sup>4,5</sup> (Ontario) Canada	Administratrice de sociétés	1994

\* Président de comité

1. Comité de direction

2. Comité de vérification

3. Comité de la gouvernance d'entreprise, des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

4. Comité de la retraite et des avantages sociaux

5. Comité de l'environnement et de la santé et sécurité

6. M. Leighton a été nommé au conseil d'administration en 2000, a démissionné le 10 mars 2006 et y a été à nouveau nommé le 19 septembre 2006.

Tous les administrateurs restent en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient dûment élus ou nommés.

## Membres de la direction

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>
W. Galen Weston, O.C. (Ontario) Canada	Président du conseil et président
Richard P. Mavrinac <sup>1</sup> (Ontario) Canada	Chef de la direction financière
Gordon A.M. Currie (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, secrétaire et chef du service juridique
Robert A. Balcom (Ontario) Canada	Vice-président principal, secrétaire adjoint
Roy R. Conliffe (Ontario) Canada	Vice-président principal, relations du travail
Louise M. Lacchin (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, finances
Robert G. Vaux <sup>1</sup> (Ontario) Canada	Vice-président principal, planification des affaires
Geoffrey H. Wilson (Ontario) Canada	Vice-président principal, relations avec les investisseurs et affaires publiques

1. La société a annoncé que M. Mavrinac se retirera de son poste de chef de la direction financière à compter du 16 mai 2007 et qu'il sera remplacé par M. Vaux.

Tous les administrateurs et cadres dirigeants susdits occupent leur fonction actuelle ou d'autres postes auprès de la même société ou de sociétés ou organismes associés depuis cinq ans, à l'exception des personnes suivantes : M. Gordon A.M. Currie, qui avant septembre 2005 était vice-président principal et chef du service juridique de Centrica North America et auparavant associé dans le cabinet juridique Blake, Cassels & Graydon, s.r.l.; M. A. Charles Baillie qui était auparavant président du conseil de la Banque Toronto-Dominion et auparavant président et chef de la direction de cette banque; et M. Phillip W. Farmer qui était auparavant président du conseil, président et chef de la direction d'Harris Corporation située à Melbourne (Floride).

En date du 31 décembre 2006, M. W. Galen Weston détenait en propriété réelle directement ou indirectement 80 720 448 ou 62,5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les autres administrateurs et cadres dirigeants de la société collectivement détenaient en propriété réelle directement ou indirectement ou exerçaient le contrôle ou avaient la haute main sur 603 397 ou 0,5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

M. A. Charles Baillie, un administrateur de sociétés, est administrateur de Dana Corporation laquelle a déposé le 3 mars 2006, en vertu du chapitre 11 du code américain sur la faillite, des requêtes pour une réorganisation volontaire. Les filiales européennes, sud-américaines, asiatiques (Pacifique), canadiennes et mexicaines de Dana ne sont pas visées par les requêtes déposées en vertu du chapitre 11.

## **X. ACTIONS EN JUSTICE**

La société, dans le cours usuel de ses activités, est nommée partie défenderesse dans des poursuites judiciaires ou peut entamer des poursuites judiciaires contre des tiers. Il y a actuellement une poursuite d'importance dans laquelle Loblaw et Weston sont nommées parties défenderesses. Ladite poursuite est décrite ci-dessous.

Subséquentement, à la fin de l'exercice, Loblaw et Weston ont reçu signification d'une poursuite intentée devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains bénéficiaires d'un régime de retraite multipatronal. Dans leur poursuite contre les employeurs et fiduciaires du régime de retraite multipatronal, les parties demanderesses allèguent dans leur déclaration que les actifs du régime ont été mal gérés. Loblaw est un des employeurs visés par l'action en justice. Dans la déclaration, des dommages-intérêts de un milliard de dollars sont demandés dans l'action qui compte 17 parties défenderesses. De plus, les parties demanderesses demandent qu'une des parties défenderesses soit nommée pour représenter l'ensemble des employeurs membres du régime de retraite. L'action est conçue de façon à représenter tous les bénéficiaires du régime de retraite multipatronal. L'action est à ses débuts et Weston et Loblaw entendent se défendre vigoureusement. La défense des parties défenderesses n'a pas encore été déposée.

## **XI. INTÉRÊTS DE LA DIRECTION ET DES AUTRES DANS LES OPÉRATIONS D'IMPORTANCE**

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments Limited et les sociétés du même groupe sont des personnes apparentées. La politique de la société consiste à mener toute opération avec personnes apparentées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci selon les conditions du marché.

Les opérations entre personnes apparentées de la société et les sociétés du même groupe incluent : affaires immobilières et affaires en matière de fiscalité. De plus amples renseignements sur les opérations entre personnes apparentées se trouvent à la page 45 le rapport de gestion qui est intégré aux présentes par renvoi.

## **XII. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES**

L'agent de transfert et agent comptable des registres de la société est Services aux Investisseurs Computershare Inc. et il est situé à Toronto, Canada.

## **XIII. EXPERTS**

KMPG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est le vérificateur de la société et a produit le Rapport des vérificateurs aux actionnaires eu égard à nos états financiers consolidés annuels vérifiés. KMPG s.r.l./ s.e.n.c.r.l. est indépendant de la société au sens des Rules of Professional Conduct du Institute of Chartered Accountants of Ontario.

## **XIV. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION**

La charte exposant le mandat du comité de vérification, telle qu'approuvée par le conseil le 10 mars 2006, est incluse à l'Annexe A. Les membres du comité de vérification sont mentionnés ci-dessous. Tous les membres du comité de vérification sont indépendants et ont des compétences financières (au sens des termes définis dans l'Instruction générale 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) et leurs antécédents et qualifications professionnels en rapport à leur rôle à titre de membre du comité de vérification sont comme suit :

M. Baillie était auparavant président du conseil et chef de la direction de la Banque Toronto Dominion. Il détient un diplôme M.B.A. de la Harvard Business School et est un Fellow du Institute of Canadian Bankers.

M. Eby a été vice-président du conseil et administrateur de Nesbitt Burns Inc. Il détient un diplôme B.Comm. de l'Université de Toronto et un diplôme M.B.A. de l'Université de Californie-Berkeley.

M. Farmer est le président du conseil, président et chef de la direction à la retraite d'Harris Corporation. Il détient un diplôme B.Sc. de l'université Duke.

M. Makinson est président du conseil et chef de la direction de The Penguin Group et était auparavant directeur de groupe, finances auprès de Pearson plc. Il détient un B.A. de l'Université Cambridge.

## XV. HONORAIRES DE VÉRIFICATION EXTERNE

L'ensemble des honoraires versés à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour services professionnels nécessaires à la vérification et à la préparation des états financiers de la société et pour autres services rendus au cours des exercices 2006 et 2005 se répartit comme suit :

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Honoraires de vérification <sup>(1)</sup>	3 947	3 755
Honoraires pour services afférents à la vérification <sup>(2)</sup>	1 570	1 514
Honoraires pour services-conseils en fiscalité <sup>(3)</sup>	179	71
Tous les autres honoraires <sup>(4)</sup>	228	111
<b>Total des honoraires</b>	<b>5 924</b>	<b>5 451</b>

(1) Les honoraires de vérification incluent les honoraires pour services rendus à l'occasion de la vérification des états financiers consolidés de la société.

(2) Les honoraires pour services afférents à la vérification incluent la certification et les services afférents qui sont effectués par le vérificateur de la société. Ces services incluent les consultations en matière de comptabilité se rapportant à l'examen des résultats trimestriels communiqués aux actionnaires, à la vérification des régimes de retraite, aux lettres d'accord présumé et à l'interprétation des normes en matière de comptabilité et communication de l'information financière.

(3) Les honoraires pour services-conseils en fiscalité incluent les honoraires pour la fourniture d'aide relativement à des questions touchant la planification fiscale, y compris les taxes à la consommation.

(4) Autres honoraires liés à la gestion des risques, aux relations du travail, à la conformité des contrôles internes, à l'observation des lois et/ou règlements.

La charte exposant le mandat du comité de vérification prévoit que tout service non lié à la vérification rendu par le vérificateur doit être approuvé au préalable par le comité de vérification. Le comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, le pouvoir d'approuver au préalable tout service non lié à la vérification devant être rendu par le vérificateur, dans la mesure permise par la loi.

## XVI. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Des renseignements supplémentaires, incluant la rémunération et les prêts consentis aux administrateurs et membres de la direction, les principaux porteurs de titres de la société, et le cas échéant, les titres dont l'émission est autorisée en vertu des régimes de rémunération à base

d'actions figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société aux fins de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 16 mai 2007. Des renseignements financiers supplémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés de la société et dans le rapport de gestion pour l'exercice qui vient de terminer.

2. Des informations supplémentaires émises par la société ont été transmises par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR). L'adresse Internet de la société est le [www.weston.ca](http://www.weston.ca).
3. Des informations supplémentaires émises par Les Compagnies Loblaw ont été déposées auprès de SEDAR et auprès du bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la filiale de Loblaw, la Banque le Choix du Président. L'adresse Internet de Loblaw est le [www.loblaw.ca](http://www.loblaw.ca).

# CHARTRE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de

## GEORGE WESTON LIMITÉE

### 1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Il incombe au Comité de vérification d'aider le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») dans son rôle de surveillance relatif :

- à l'intégrité des états financiers de la société;
- au respect par la société des exigences juridiques et réglementaires afférentes aux états financiers de la société;
- aux compétences, à l'indépendance et au rendement du vérificateur externe de la société (le « vérificateur »);
- au contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'aux contrôles et procédures en matière de communication de l'information;
- au rendement de la fonction de vérification interne de la société; et
- d'accomplir les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles déléguées au Comité de vérification par le Conseil.

### 2. MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité de vérification se compose d'au moins trois administrateurs nommés par le Conseil. Les membres du Comité de vérification sont choisis par le Conseil et recommandés par le Comité de la gouvernance d'entreprise, des ressources humaines, des mises en candidature et nominations et de la rémunération de la société. Les critères de sélection des membres du Comité de vérification sont décrits ci-après, dans la mesure où ceux-ci sont imposés par la législation qui s'applique :

- chaque membre est un administrateur indépendant; et
- chaque membre a des compétences financières.

Aux fins de la présente charte, l'expression « indépendant » et l'expression « a ou possède des compétences financières » ont chacune le sens qui leur est attribué dans le Règlement 52-110 sur le *comité de vérification*, ainsi que toute modification pouvant être apportée.

### **3. PRÉSIDENT DU COMITÉ**

Chaque année, le Conseil nomme un président du Comité de vérification parmi les membres. Advenant le cas où le Conseil ne nomme pas de président du Comité de vérification, le président en poste y demeure jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé. Le Conseil adopte et approuve, à intervalles réguliers, une description de poste pour le poste de président du comité qui précise son rôle et ses responsabilités.

### **4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE**

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son mandat de membre auprès du Comité de vérification soit terminé ou que le membre soit destitué.

### **5. QUORUM, DESTITUTION ET POSTES VACANTS**

La présence de la majorité des membres du Comité de vérification est requise pour former quorum. Tout membre peut être destitué et remplacé en tout temps par le Conseil qui pourvoit aux postes vacants au sein du Comité de vérification en y nommant des personnes choisies parmi les membres du Conseil. Si un poste est vacant au sein du Comité de vérification, ses membres en exercice peuvent exercer tous les pouvoirs du Comité de vérification à la condition d'atteindre le quorum requis.

### **6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES**

Il incombe au Comité de vérification de s'acquitter des tâches précisées ci-dessous ainsi que de toute autre tâche que lui délègue spécifiquement le Conseil.

#### **(a) Nomination et examen du vérificateur**

Le vérificateur doit rendre des comptes, en définitive, au Comité de vérification à titre de représentants des actionnaires. Le Comité de vérification est directement responsable de la surveillance des travaux du vérificateur. En conséquence, le Comité de vérification doit évaluer la relation existant entre la société et le vérificateur et demeure responsable de cette relation. Plus spécifiquement, le Comité de vérification doit :

- choisir, évaluer et nommer le vérificateur qui sera proposé aux actionnaires pour une nomination ou afin de reconduire un mandat, le cas échéant;
- examiner la lettre-contrat du vérificateur;

- au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport du vérificateur décrivant :
  - les procédures internes du vérificateur en matière de contrôle de qualité de son travail; et
  - toute question importante soulevée par l'examen de contrôle de qualité interne le plus récent, l'examen par ses pairs, l'examen par toute entité indépendante de surveillance tel le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou les autorités gouvernementales ou corporations professionnelles au cours des cinq années antérieures ayant trait à une ou plusieurs vérifications indépendantes effectuées par le vérificateur et les mesures prises pour corriger les problèmes soulevés au cours de ces examens.

**(b) Confirmation de l'indépendance du vérificateur**

Au moins une fois l'an, et avant que le vérificateur n'émette son rapport sur les états financiers annuels, le Comité de vérification doit :

- s'assurer que le vérificateur présente une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations existant entre le vérificateur et la société;
- discuter avec le vérificateur de toute relation divulguée ou service qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité du vérificateur; et
- obtenir une déclaration écrite de la part du vérificateur confirmant son objectivité et indépendance conformément aux Règles de conduite professionnelle et au Code de déontologie adoptés par l'institut provincial ou l'Ordre des comptables agréés dont il est membre.

**(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus**

Le Comité de vérification doit, après avoir tenu compte de l'opinion de la direction, évaluer le rendement du vérificateur et de l'associé responsable de la mission/associés retenus et juger s'il est approprié ou non de procéder à la rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus.

**(d) Approbation préalable des services non liés à la vérification**

Le Comité de vérification doit approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification pourvu qu'aucune approbation ne soit donnée pour des services interdits en vertu des règles du Conseil canadien sur la reddition des comptes ou des normes d'indépendance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Avant de retenir les services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification, le Comité de vérification doit s'assurer de la compatibilité de ce service avec le maintien de l'indépendance du vérificateur. Le Comité de vérification peut approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour des services non liés à la vérification en adoptant

des politiques et procédures devant être suivies avant que le vérificateur ne soit retenu pour fournir de tels services non liés à la vérification. De plus, le Comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable le recours au vérificateur pour tout service non lié à la vérification dans la mesure permise par la législation qui s'applique.

**(e) Communications avec le vérificateur**

Le Comité de vérification tient des réunions privées distinctes avec le vérificateur autant de fois que le Comité de vérification le juge approprié afin de s'acquitter de ses responsabilités (au moins une fois par trimestre) pour discuter de toute question qui le préoccupe ou qui préoccupe le vérificateur comme ce qui suit :

- les sujets qui feront l'objet de la lettre du vérificateur à la direction;
- si le vérificateur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des mécanismes et procédures d'enregistrement des données financières; et
- dans quelle mesure, le vérificateur est satisfait de la nature et de l'étendue de ses travaux de vérification.

**(f) Révision du programme de vérification**

Le Comité de vérification doit réviser d'avance le sommaire du programme de vérification établi par le vérificateur pour chaque vérification.

**(g) Révision des honoraires de vérification**

Le Comité de vérification est directement responsable de l'approbation des honoraires du vérificateur. En approuvant les honoraires du vérificateur, le Comité de vérification tient compte, entre autres, de ce qui suit : du nombre et de la nature des rapports émis par les vérificateurs, de la qualité des contrôles internes, de la taille, de la complexité et de la situation financière de la société et de l'ampleur de la vérification interne et des autres services de soutien fournis par la société au vérificateur.

**(h) Révision des états financiers annuels vérifiés**

Le Comité de vérification revoit les états financiers annuels vérifiés ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant avant de les recommander au Conseil pour approbation afin d'évaluer s'ils donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie conformément aux PCGR. Le Comité de vérification examine également le rapport de gestion se rapportant aux états financiers annuels vérifiés.

Au cours de son examen, le Comité de vérification devrait :

- discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers annuels vérifiés et du rapport de gestion;
- examiner la qualité et non seulement l'acceptabilité des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des jugements exercés par la direction ainsi que les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers et la clarté de la communication de l'information présentée dans les états financiers;
- discuter avec le vérificateur de son rapport faisant référence à :
  - toutes les conventions et pratiques comptables importantes devant être appliquées;
  - toute autre méthode de traiter l'information financière prévues dans les PCGR et qui a été discutée avec la direction de la société, les ramifications découlant de l'utilisation d'autres méthodes de traitement et de communication de l'information et la méthode de traitement préconisée par les vérificateurs; et
  - toute autre correspondance importante entre le vérificateur et la direction de la société, notamment toute lettre de la direction ou liste des écarts non régularisés;
- discuter de toute analyse préparée par la direction et par le vérificateur faisant état de questions significatives se rapportant à la communication de l'information financière et les jugements exercés au cours de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes prévues dans les PCGR;
- discuter de l'incidence d'éléments hors bilan, d'ententes, d'obligations (y compris des éléments de passif éventuels) et de toute autre relation avec des entités non consolidées ou avec d'autres personnes pouvant avoir une incidence importante immédiate ou future sur la situation financière de la société, changements à la situation financière, résultats d'exploitation, financement, dépenses en immobilisation, ressources en capital ou éléments importants des revenus et dépenses;
- prendre connaissance de toute modification aux conventions et pratiques comptables et de leur incidence sur les états financiers de la société;
- discuter avec la direction et le vérificateur et, s'il y a lieu, avec les conseillers juridiques, de tout litige, de toute réclamation ou autre éventualité, y compris tout avis d'imposition pouvant avoir une incidence significative sur la situation financière de la société et la manière dont ces faits ont été relatés dans les états financiers;
- discuter avec la direction et le vérificateur de la correspondance échangée avec les organismes de réglementation ou les organismes gouvernementaux, de plaintes formulées par les employés ou de rapports publiés qui soulèvent des questions

importantes relativement aux états financiers ou aux conventions comptables de la société;

- discuter avec le vérificateur de toute mesure spécifique de vérification appliquée pour contrer toute faiblesse importante, le cas échéant, au niveau du contrôle interne;
- discuter avec le vérificateur de toute difficulté survenue au cours du travail de vérification, y compris toute restriction imposée quant à l'ampleur de leurs procédures ou de l'accès à l'information demandée, des ajustements comptables proposés par le vérificateur qui n'ont pas été appliqués (parce qu'ils étaient peu importants ou autre) ou d'importants désaccords avec la direction;
- prendre connaissance de tout autre fait qui, selon son jugement, devrait entrer en ligne de compte lors de la préparation de sa recommandation au Conseil en ce qui a trait à l'approbation des états financiers;
- s'assurer que les conventions et pratiques comptables appropriées ont été choisies et appliquées de la même manière pour toute la période; et
- s'assurer que la direction a mis en place des procédures appropriées afin de respecter la législation qui s'applique quant aux versement des impôts, des prestations de retraite et de la rémunération aux employés.

**(i) Révision des états financiers intermédiaires**

Le Comité de vérification retient également les services du vérificateur pour réviser les états financiers intermédiaires avant que ceux-ci ne soient examinés par le Comité de vérification. Le Comité de vérification devrait discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion afférent et, si le comité est satisfait que les états financiers intermédiaires donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux PCGR, le Comité de vérification approuve les états financiers intermédiaires et révisé le rapport de gestion afférent pour le compte du Conseil.

**(j) Autre information financière**

Le Comité de vérification examine toute diffusion de l'information se rapportant aux bénéfices ainsi que la nature de toute information financière et indication sur les bénéfices fournis aux analystes et agences de notation conformément à la politique de la société en matière de communication de l'information. De plus, le Comité de vérification s'assure que des procédures adéquates sont en place pour que soit révisé tout renseignement diffusé au public comportant des informations extraites ou qui proviennent des états financiers de la société et doit évaluer, à intervalles réguliers, le caractère suffisant desdites procédures.

**(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires**

Le Comité de vérification doit réviser tous les autres états financiers de la société dont l'approbation du Conseil est requise avant qu'ils ne soient rendus publics y compris, sans toutefois s'y limiter, les états financiers à utiliser dans les prospectus ou autres documents d'offres ou documents de nature publique et les états financiers exigés par les organismes de réglementation. Le Comité de vérification examine la notice annuelle de la société avant son dépôt.

**(l) Opérations entre personnes apparentées**

Le Comité de vérification examine toutes les opérations importantes entre personnes apparentées qui ne sont pas traitées par un « comité spécial » composé « d'administrateurs indépendants » conformément aux règles en matière de valeurs mobilières.

**(m) Examen de la fonction de vérification interne**

Le Comité de vérification examine également le mandat de la fonction de vérification interne, le budget, la planification des activités et la structure organisationnelle de la fonction de vérification interne pour s'assurer qu'elle est indépendante de la direction et qu'elle a les ressources suffisantes pour accomplir son mandat.

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec le cadre de direction chargé de la vérification interne aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de toute question qui préoccupe le Comité de vérification ou le cadre de direction chargé de la vérification interne afin de confirmer que :

- tous les problèmes importants résolus ou à résoudre entre la direction et les vérificateurs ont été portés à son attention;
- les principaux risques des entreprises de la société ont été identifiés par la direction et des politiques et mécanismes appropriés ont été mis en œuvre pour gérer ces risques; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion est adéquate.

**(n) Relations avec la direction**

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec la direction aussi souvent que ledit comité le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de tout sujet qui préoccupe le Comité de vérification ou la direction.

**(o) Surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures en matière de communication de l'information**

Le Comité de vérification, en collaboration avec la direction, examine le caractère adéquat du contrôle interne adopté par la société à l'égard de l'information financière.

Le Comité de vérification, en collaboration avec la direction, examine l'efficacité des contrôles et procédures qui ont été adoptés pour assurer la communication de l'information importante au sujet de la société et de ses filiales dont la communication est exigée en vertu de la législation qui s'applique ou des règles des bourses sur lesquelles les titres de la société sont inscrits ou cotés. Le Comité de vérification reçoit, à intervalles réguliers, des rapports émis par le Comité de la communication de l'information de la société concernant le système de contrôles et de procédures de la société en matière de communication de l'information. Le Comité de vérification examine également au moins une fois l'an la Politique de la société en matière de communication de l'information.

**(p) Respect des dispositions prévues par la législation**

Le Comité de vérification, en collaboration avec le conseiller juridique, examine toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le Comité de vérification, en collaboration avec le conseiller juridique, devrait examiner les demandes de renseignements importants émanant des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux. Le Comité de vérification, en collaboration avec un représentant du Comité d'éthique et de conduite dans les affaires, doit examiner toute question importante résultant d'une violation connue ou soupçonnée du Code de conduite dans les affaires de la société et toute préoccupation importante relativement à des questions douteuses touchant la comptabilité ou la vérification et portée à leur attention par l'intermédiaire de la Ligne réponses en matière d'éthique de la société.

**(q) Gestion des risques**

Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction pour discuter des politiques de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques.

**(r) Questions fiscales**

Le Comité de vérification examine la situation fiscale de la société.

**(s) Politiques en matière de recrutement**

Le Comité de vérification examine et approuve les politiques de la société en matière de recrutement d'associés du vérificateur externe actuel et antérieur de la société et de recrutement de personnes spécialistes ou exerçant une profession travaillant auprès dudit vérificateur.

## **7. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES**

Le Comité de vérification contrôle l'efficacité des procédures de la société en vue de la réception, de la conservation et du suivi des plaintes reçues par la société concernant la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles sur la communication de l'information ou les questions de vérification et en vue de la présentation par les employés de la société, en toute confidentialité et sous le couvert de l'anonymat, de leurs préoccupations relatives aux questions comptables, au contrôle interne ou à la vérification.

## **8. COMPTES RENDUS AU CONSEIL**

Le Comité de vérification soumet des comptes rendus au Conseil sur :

- l'indépendance du vérificateur;
- le rendement du vérificateur et les recommandations du Comité de vérification quant à la poursuite ou non de son mandat;
- le rendement de la fonction de vérification interne;
- le caractère adéquat du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information;
- la révision par le Comité de vérification des états financiers annuels et intermédiaires de la société et tout rapprochement aux PCGR, y compris toute question se rapportant à la qualité ou à l'intégrité des états financiers et recommande au Conseil s'il doit ou non approuver les états financiers et tout rapprochement aux PCGR;
- la révision par le Comité de vérification du rapport de gestion annuel et des rapports de gestion intermédiaires de la direction;
- la révision par le Comité de vérification de la notice annuelle;
- le respect par la société des questions juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la société; et
- toutes les autres questions importantes traitées par le Comité de vérification.

## **9. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Le Comité de vérification devrait revoir la présente charte au moins une fois l'an et la soumettre à l'examen du Comité de la gouvernance d'entreprise, des ressources humaines, des mises en candidature et nominations et de la rémunération avec les modifications que le Comité de vérification propose. La charte accompagnée d'une recommandation est ensuite présentée au Conseil pour approbation avec les modifications additionnelles, le cas échéant, proposées par le Comité de la gouvernance d'entreprise, des ressources humaines, des mises en candidature et nominations et de la rémunération.

La présente Charte est affichée sur le site Web de la société.

#### **10. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**

Le Comité se réunit au moins cinq fois l'an.

#### **11. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS**

Le Comité de vérification peut, aux frais de la société et sans l'autorisation du Conseil, employer les services d'experts juridiques, comptables ou autres qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions.